

**CONSERVATION ET GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE
EN PERIPHERIE DES PARCS NATIONAUX DU BASSIN DU CONGO**

RAPPORT DE PRESENTATION

VERSION DU 28.10.2005

TITRE DU PROJET : **CONSERVATION ET GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE EN PERIPHERIE DES PARCS NATIONAUX DU BASSIN DU CONGO**

PAYS : **Cameroun, Congo, Gabon**

MEMBRE DU COMITE DU FFEM : **Ministère des Affaires Etrangères**

FICHE D'IDENTIFICATION : **Juillet 2004**

DOMAINE D'APPLICATION : **Conservation de la biodiversité**

MONTANT DU PROJET : **7,93 Millions €**

CO-FINANCIERS : **UNF, WCS, WWF, CI, JGI**

PARTICIPATION DU FFEM : **2,5 Millions €**

BENEFICIAIRES : **Cameroun, Congo, Gabon, CAWHFI, UNESCO, RAPAC**

DEMARRAGE DU PROJET : **2006**

DUREE DU PROJET : **3 ans**

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES

I. CONTEXTE ET FINALITE GENERALE DU PROJET

1. CONTEXTE GENERAL DU PROJET

- 1.1. Le Bassin du Congo : une richesse à préserver
- 1.2. L'initiative CAWHFI
- 1.3. Sites d'intervention de CAWHFI et du FFEM

2. FINALITE GENERALE DU PROJET

II. OBJECTIFS DU PROJET

III. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES COMPOSANTES

1. RENFORCER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES POUR PERMETTRE LA GESTION CONCERTEE DE LA FAUNE AUTOUR DES AIRES PROTEGEES (OBJECTIF 1)

- 1.1. Démarche générale
- 1.2. Aperçu des activités

2. DEFINIR LES PLANS DE GESTION DE LA FAUNE AVEC TOUS LES ACTEURS POUR LES ZONES AUTOUR DES AIRES PROTEGEES (OBJECTIF 2)

- 2.1. Démarche générale
- 2.2. Aperçu des activités

3. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DE LA FAUNE (OBJECTIF 3)

- 3.1. Démarche générale
- 3.2. Aperçu des activités

IV. MONTAGE INSTITUTIONNEL ET FINANCIER

1. MONTAGE INSTITUTIONNEL

- 1.1. Maîtrise d'ouvrage
- 1.2. Maîtrise d'œuvre
- 1.3. Coordination
- 1.4. Partenariats

2. MONTAGE FINANCIER

- 2.1. Montage du projet
- 2.2. Coût du projet

V. DUREE ET CALENDRIER DU PROJET

VI. JUSTIFICATION D'UNE INTERVENTION DU FFEM

- 1. CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS**
- 2. CONTRIBUTION A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**
- 3. CARACTERE EXEMPLAIRE ET INNOVANT**
- 4. CARACTERE DEMONSTRATIF ET REPRODUCTIBLE**
- 5. PERENNITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE APRES PROJET**
- 6. VIABILITE AU PLAN ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTAL**
- 7. ACCEPTABILITE SOCIALE ET CULTURELLE**
- 8. CADRE ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL ADEQUAT**

VII. RISQUES ET CONDITIONNALITES DE L'INTERVENTION DU FFEM

- 1. RISQUES DE L'INTERVENTION DU FFEM**
- 2. CONDITIONNALITES DE L'INTERVENTION DU FFEM**

VIII. SUIVI ET EVALUTION EX-POST

- 1. MODALITES DE SUIVI**
- 2. CRITERES D'EVALUATION EX-POST**

ANNEXES

ANNEXE 1 : INFORMATION COMPLEMENTAIRE SUR LE PROGRAMME CAWHFI

ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE DES SITES CAWHFI

ANNEXE 3 : PRESENTATION DES ONG DE MISE EN OEUVRE

ANNEXE 4 : FICHES TECHNIQUES DES INTERVENTIONS PREVUES DANS LE TERRITOIRE TRIDOM

- **Fiche technique 1 :** Gestion durable de la faune autour des futurs Parcs Nationaux de Boumba-Bek et Nki dans le Sud-Est Cameroun
- **Fiche technique 2 :** Gestion durable de la faune dans le corridor forestier entre le Parc National de Minkébé et le Parc National d'Ivindo
- **Fiche technique 3 :** Gestion durable de la faune dans la concession de Ngombe et établissement d'une zone périphérique pour le Parc National d'Odzala-Koukoua

ANNEXE 5 : FICHES TECHNIQUES DES INTERVENTIONS PREVUES DANS LE TERRITOIRE GAMBA CONKOUATI

- **Fiche technique 4 :** Gestion durable de la faune dans la concession forestière à aménagement durable de CBG en périphérie du complexe d'aires protégées de Gamba
- **Fiche technique 5 :** Gestion durable de la faune avec les communautés locales et sociétés pétrolières au Parc National Konkouati-Douli

ANNEXE 6 : FICHES TECHNIQUES DES INTERVENTIONS PREVUES DANS LE TERRITOIRE TRI-NATIONAL DE LA SANGHA

- **Fiche technique 6 :** Etude et pilotage des techniques pour la gestion durable de la faune sur la base d'une collaboration avec les communautés semi-nomades en périphérie du Parc National Nouabale-Ndoki
- **Fiche technique 7 :** Développer un programme pour la mise en œuvre et le monitoring d'une gestion durable des pêcheries dans le Tri-national de la Sangha

ANNEXE 7 : CADRE LOGIQUE

ANNEXE 8 : BUDGET DETAILLE

ANNEXE 9 : LETTRE DE COOPERATION AVEC RAPAC

SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
CAWHFI	<i>Central African World Heritage Forest Initiative</i>
CBFP	<i>Congo Basin Forest Partnership</i>
CI	<i>Conservation International</i>
ECOFAC	Programme Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i>
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
ITTO	<i>International Tropical Timber Organization</i>
JGI	<i>Jane Goodall Institute</i>
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MEDD	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PN	Parc National
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
UNESCO	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>
UNF	<i>United Nations Fund</i> , Fonds des Nations Unies
WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>
WWF	<i>Worldwide Fund for Nature</i>

I. CONTEXTE ET FINALITE GENERALE DU PROJET

1. CONTEXTE GENERAL DU PROJET

1.1. LE BASSIN DU CONGO : UNE RICHESSE A PRESERVER

Le continent africain contient 25% des forêts restantes de la planète, dont près des trois quarts sont dans le Bassin du Congo et abritent la plus importante diversité biologique d'Afrique. La région regorge d'espèces tant végétales qu'animales, y compris des taxons spectaculaires comme le gorille, le chimpanzé, le mandrill, le léopard, l'éléphant, le buffle, le bongo, l'okapi, le perroquets gris, les calaos, les tortues marines, le lamantin, etc. Aujourd'hui, les vastes superficies intactes de forêt intertropicale qui subsistent encore en Afrique centrale sont celles qui offrent les meilleures possibilités de protéger des peuplements importants de la grande faune équatoriale.

Du fait de leur importance exceptionnelle à l'échelle mondiale, les forêts du Bassin du Congo exigent de grands efforts de conservation. La conservation de ces forêts n'est pas seulement essentielle pour la faune sauvage, elle l'est aussi pour les millions de personnes qui trouvent dans la forêt leur source première de protéines animales, de plantes sauvages, de bois et autres produits. Elle est aussi indispensable pour la communauté mondiale dont le bien-être dépend directement ou indirectement du bon état de la forêt, de ses diverses fonctions écologiques et des schémas climatologiques qui en dépendent au niveau local et global.

Les inquiétudes concernant la perte de biodiversité dans les forêts tropicales se sont traditionnellement plutôt concentrées sur l'impact direct lié à l'exploitation des grumes sur la composition des forêts. Cet impact modifie la disponibilité quantitative et qualitative de l'habitat pour les espèces animales qui dépendent de la forêt. Cependant, actuellement, le taux de déforestation s'élève en moyenne à environ 0,5% par an (de 0,2% au Congo à 0,6% au Cameroun). Qui plus est, les coupes de bois sont généralement très sélectives, engendrant des dommages de moins de 10% de la canopée et l'enlèvement de moins d'une grume/ha. Il semblerait donc que la perte directe de l'habitat forestier par les activités des exploitants forestiers ne soit pas la première cause d'inquiétude pour la conservation de la biodiversité des forêts d'Afrique centrale.

La chasse de subsistance et la chasse commerciale, pratiques très répandues, représentent une menace importante pour la conservation de la faune dans les forêts du Bassin du Congo. Dans les zones forestières qui, pour des raisons naturelles ou culturelles, sont impropres à l'élevage, la chasse a toujours fourni aux populations rurales les protéines nécessaires. La pratique de prélèvement de viande en forêt (viande de brousse) est très répandue. Cette chasse de subsistance contribue depuis toujours à l'équilibre alimentaire des populations vivant dans la forêt. La faible densité de la population, l'inaccessibilité de la forêt garantissaient un statut de protection de facto à de vastes étendues. Les mécanismes de gestion traditionnelle de la ressource garantissaient la durabilité de cette pratique. Cet équilibre se trouve perturbé de plusieurs façons :

- L'ouverture de nouvelles routes à l'intérieur des forêts : souvent construites par les compagnies forestières, ces routes facilitent l'accès pour les chasseurs de subsistance et commerciaux aux régions antérieurement inaccessibles, qui faisaient fonction de centres de repeuplement pour les zones déjà chassées.

- L'augmentation de la population dans les zones forestières : les compagnies d'exploitation de ressources naturelles en milieu forestier ont besoin de main d'œuvre. Celle-ci s'établit généralement dans des campements en pleine forêt et pratique la chasse afin de s'alimenter. On observe aussi la création de nouveaux peuplements de fortune dans les milieux forestiers grâce à l'ouverture de nouvelles routes.
- Le développement du marché de viande de brousse : depuis plusieurs années, un important marché commercial de viande de brousse se développe dans les centres urbains. Ce marché a contribué à la mise en place de réseaux de plus en plus sophistiqués d'approvisionnement de viande de brousse. L'ouverture de routes en milieu forestier facilite le développement de ce marché.

Pour certaines espèces, les taux de prélèvement exercés ne semblent pas soutenables. Effectués en grande partie par des chasseurs allochtones (en provenance de l'extérieur des territoires de chasse), ces prélèvements pénalisent les communautés locales pour lesquelles la viande de brousse est une importante garantie d'autosuffisance alimentaire.

1.2. L'INITIATIVE CAWHFI

En mars 1999, sept états d'Afrique centrale ont créé la Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et se sont engagés, par la Déclaration de Yaoundé, dans un plan ambitieux visant à la gestion soutenable de leurs forêts, y compris la protection intégrale de 10% de la surface forestière, et spécialement des écosystèmes transfrontaliers.

Depuis le sommet de Yaoundé en 1999, l'intérêt grandit, au niveau politique régional, pour la gestion forestière et la conservation de la biodiversité, intégrant la participation des populations dans la gestion durable des forêts. Reconnaissant que l'aire protégée est un des outils les plus opérationnels en Afrique centrale, la COMIFAC a créé en mai 2000 le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), spécialisée dans l'aménagement d'aires protégées. Le programme européen ECOFAC, établi en 1992, est un signe de l'importance donnée à la conservation de la biodiversité par la Communauté Européenne. La communauté internationale a soutenu la création du *Congo Basin Forest Partnership* (CBFP) lors de la conférence de Johannesburg en 2002, qui comprend aujourd'hui un ensemble de 29 Gouvernements, ONG et institutions multilatérales tous axés sur la conservation des forêts du bassin du Congo. Le CBFP a permis la mobilisation de moyens financiers supplémentaires afin de réduire la déforestation et de conserver la biodiversité du Bassin du Congo.

En appui à cette déclaration d'engagement politique envers la conservation de la biodiversité des forêts du Bassin du Congo, le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO avec quatre Gouvernements de l'Afrique Centrale (Cameroun, Congo, Gabon et la République Centrafricaine) et quatre ONG de conservation (WWF, *Wildlife Conservation Society*, *Conservation International* et *Jane Goodall Institute*) ont lancé en 2002 l'Initiative pour le Patrimoine Mondial Forestier en Afrique Centrale (*Central African World Heritage Forest Initiative* - CAWHFI).

Cette initiative vise à améliorer la gestion durable de 3 paysages écologiques clefs dans les forêts du Bassin du Congo en capitalisant sur la Convention du Patrimoine Mondial. En effet, les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo sont pour le moment relativement peu représentés sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, qui regroupe les joyaux naturels et culturels du monde, et ceci en dépit de leur richesse exceptionnelle en biodiversité,

un des critères pour leur classement. Pour être désigné Site de Patrimoine Mondial, l'Etat partie doit non seulement faire état de la valeur exceptionnelle universelle du site proposé, mais aussi démontrer que l'intégrité et la gestion du site sont assurées. L'initiative CAWHFI veut aider les Etats parties à améliorer la gestion des aires protégées dans les 3 paysages écologiques sélectionnés pour permettre leur éventuelle désignation en tant que Site du Patrimoine Mondial.

Le Programme CAWHFI est une coopération entre UNESCO-Centre du Patrimoine Mondial, les Gouvernements du Cameroun, Congo, Gabon et République Centrafricaine et quatre ONG de conservation qui sont WWF, WCS, CI et JGI. Tous ces partenaires contribuent financièrement à l'initiative : les ONG de conservation avec leurs propres fonds et l'UNESCO à travers son partenaire, la Fondation des Nations Unies. Les initiateurs du projet, l'UNESCO Centre du Patrimoine Mondial et les 4 ONG de conservation (WWF, WCS, CI, JGI), ont déjà réuni des moyens importants pour commencer l'implantation de l'initiative et notamment les activités pour atteindre les objectifs 1 et 3. La Fondation des Nations Unies et les ONG participantes ont offert un financement de 5,43 millions Euros pour des activités couvrant une période de 4 ans, commençant 2004.

Le but principal du Programme CAWHFI, auquel contribue le projet FFEM, est d'améliorer la gestion durable des complexes écologiques ou encore paysages écologiques (*landscape*) dans le Bassin du Congo, avec un accent particulier sur les aires protégées qui peuvent prétendre à un classement comme Site du Patrimoine Mondial (tableau 2). Le cadre logique et les activités du programme ont été développés conjointement avec les autorités des quatre Etats en charge de la gestion de la faune et des aires protégées, ainsi qu'avec les autres parties prenantes, à l'occasion de 3 ateliers régionaux, tenus en 2001, et d'un atelier de synthèse, tenu en 2002 à Paris.

Avec le budget disponible, l'accent du programme en cours a été mis sur des activités visant les objectifs 1 et 3. En ce qui concerne l'objectif 2, le financement existant ne prévoit que des activités de prise de contact et de sensibilisation. Or, les partenaires de CAWHFI sont convaincus que des activités supplémentaires s'avèrent nécessaires afin de pouvoir atteindre cet objectif.

TABLEAU 1 : BUT ET OBJECTIFS DU PROGRAMME CAWHFI

CAWHFI : Initiative pour le Patrimoine Mondial Forestier en Afrique Centrale
<p>But principal :</p> <p>Améliorer la gestion durable des paysages écologiques dans le Bassin du Congo incluant des complexes protégés qui pourraient être proposés comme Sites de Patrimoine Mondial.</p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la gestion des aires protégées sélectionnées dans le bassin du Congo. 2. Améliorer la gestion des ressources naturelles, en particulier la faune, autour des aires protégées sélectionnées. 3. Utiliser le statut de Patrimoine Mondial pour promouvoir la conservation de la biodiversité du bassin du Congo.

Le Programme CAWHFI est détaillé dans l'annexe 1.

1.3. SITES D'INTERVENTION DE CAWHFI ET DU FFEM

L'initiative CAWHFI intervient dans trois complexes écologiques :

- Le Complexe TRIDOM comportant les aires protégées de Boumba Bek, Nki, Dja, Minkébé, Odzalla : entre le Cameroun, le Gabon et le Congo,
- Le Complexe Gamba-Conkouati : entre le Gabon et le Congo,
- Le Complexe Tri-National de la Sangha (TNS) : entre le Cameroun, la RCA et le Congo.

Ces trois Complexes englobent au total **douze aires protégées** existantes, couvrant plus que 60.000 km², auxquels s'ajoutent les zones tampons périphériques. L'ensemble couvre une **superficie globale supérieure à 230.000 km²**.

La composante FFEM du Programme CAWHFI se propose d'intervenir dans les concessions forestières et les zones villageoises autour des aires protégées de ces Complexes. Les sites d'interventions suivants sont identifiés pour cette composante (tableau 2) :

TABLEAU 2 : DESCRIPTIF SUCCINCT DES SITES D'INTERVENTION PROPOSES

Programme CAWHFI					Site d'intervention composante FFEM
Complexe écologique (superficie en km ²)	Aires Protégées	Pays	ONG opérateur	Superficie des aires protégées (km ²)	Zones tampon retenues pour la composante FFEM
TRIDOM 153.052 km ²	Dja Boumba- Bek/Nki	Cameroun	WWF	5.250 6.930	UFA 10020, 10021, 10023 au Nord de Boumba et 10015 au Sud de Nki
	Minkebe Ivindo	Gabon	WWF	7.500 3.000	Interzone entre PN Minkébé et PN Ivindo (Bassin de la Mvoung)
	Odzala	Congo	WCS	13.600	UFA de Ngombe
Gamba- Conkouati 34.436 km ²	Gamba	Gabon	WWF	11.320	Concession forestière CBG dans le complexe de Gamba
	Conkouati	Congo	WCS	5.040	Périphérie du PN, concession pétrolière ZETAH
	Mayumba	Gabon	WCS	80	Pas d'intervention prévue dans cette composante
Tri-national Sangha (TNS) 48.314 km ²	Dzanga- Sangha	RCA	WWF	4.380	Pas d'intervention prévue dans cette composante
	Nouabale- Ndoki	Congo	WCS	4.000	UFA de Kabo et Loundougo
	Lobeke	Cameroun	WWF	2.000	Pas d'intervention prévue dans cette composante

L'ensemble de ces sites est présenté sur les cartes disposées en annexe 2.

2. FINALITE GENERALE DU PROJET

Le projet FFEM contribue au Programme CAWHFI et s'adresse plus précisément à son objectif 2 (voir tableau 1 précédent). Au moment de la planification du programme, les 3 objectifs ont été identifiés ensemble, comme des composantes nécessaires pour atteindre le but principal du programme. Pour réaliser ce programme, les partenaires regroupés dans CAWHFI ont pu réunir un financement de plus de 5 millions d'euros, grâce à une contribution d'environ 2,5 millions d'euros de la Fondation des Nations Unies et des contributions de contrepartie des ONG pour un montant équivalent. Néanmoins, vue l'étendu des sites concernés et les défis que pose leur conservation, ce montant s'est montré insuffisant pour démarrer les activités dans tous les sites et sur les 3 objectifs à la fois. Pour le financement UNF/ONG, la décision a été prise de privilégier les activités pour atteindre les objectifs 1 et 3 et de mobiliser des fonds supplémentaires pour réaliser l'objectif 2. C'est dans ce contexte que le FFEM a été approché par l'UNESCO et que la présente proposition de projet a été développée.

L'objectif global du projet FFEM reprend donc le deuxième objectif du Programme CAWHFI, à savoir **améliorer la gestion des ressources naturelles, en particulier la gestion de la faune, autour des aires protégées sélectionnées.**

Il concerne donc plus spécifiquement la gestion des ressources naturelles en dehors des aires protégées, c'est-à-dire dans des territoires périphériques non classés du type zones villageoises ou concessions forestières. Parce que la composante FFEM travaillera hors des parcs nationaux, dans des zones habitées et/ou exploitées, sa démarche tient compte des préoccupations humaines de développement local et, en ceci, se distingue de l'approche plus coercitive adoptée à l'intérieur des parcs nationaux. Les deux types d'approche sont complémentaires et doivent être coordonnées. Le projet focalisera son attention sur la ressource faune. En effet, pour la gestion de la ressource bois, plusieurs concessionnaires forestiers ont ou sont déjà en train de développer des plans de gestion. Alors que la ressource naturelle qui concerne le plus, et le plus directement, les populations locales est la faune. Le pillage de cette ressource, souvent par des acteurs venant de l'extérieur du milieu, risque d'hypothéquer l'avenir des populations locales, pour qui la faune est souvent une composante majeure de leur alimentation et contribue à leur revenu. Dans le Bassin du Congo, les opportunités pour les communautés forestières sont assez restreintes. La viande de brousse demeurera une source, sinon principale, tout au moins substantielle de protéines pour les résidents des villages en milieu forestier. De surcroît, en situation d'urgence, de pénurie ou de crise agricole, la faune et la flore de la forêt sont perçues comme une ressource alimentaire cruciale, garante de sécurité alimentaire. L'importance de la ressource faune est encore plus sensible pour les populations semi-nomades qui habitent le Bassin du Congo et pour lesquelles le milieu forestier et la faune sont au cœur de leur vie culturelle. La dégradation du milieu et la disparition de la faune risquent d'entraîner non seulement le péril de leur système économique mais également la fin de leur mode de vie et de l'existence de leur culture.

Même si elle reste mal évaluée, la pression de chasse sur la ressource faunique est souvent considérée en augmentation sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs :

- la croissance démographique accroît l'ensemble des besoins alimentaires globaux ;
- avec le développement, en général, la proportion de protéines animales augmente dans la ration alimentaire moyenne ;

- l'urbanisation en expansion dans l'ensemble de l'Afrique augmente les besoins alimentaires des villes et dynamise les flux de protéines animales du milieu rural vers le milieu urbain ;
- les difficultés logistiques qui contraignaient la filière viande de brousse s'atténuent progressivement : accès facilité aux zones de production par l'ouverture de la forêt par les concessions forestières et pétrolières, armes de chasse modernisées, mobilité augmentée, etc.

Le projet FFEM apporte donc une dimension supplémentaire au Programme CAWHFI qui, jusqu'à présent, intervient surtout à l'intérieur des parcs nationaux :

- il cherche à mieux intégrer l'entité parc national dans son contexte local et régional ;
- il s'adresse à toute une gamme d'acteurs avec lesquels il devra promouvoir une gestion des ressources par l'ensemble des parties prenantes dans cet écosystème, qu'elles soient forestières, pétrolières, touristiques ou villageoises, etc ;
- il adopte une démarche résolument participative s'appuyant sur la négociation, la concertation et la contractualisation plutôt que sur l'exclusion, la coercition et la répression.

Ce projet FFEM part du principe que **seule une gestion de l'ensemble du territoire, et pas seulement du parc national, sur la base d'une utilisation durable et réelle des ressources naturelles, peut assurer la conservation de la biodiversité sur le long terme**. L'existence à long terme des aires protégées elles-mêmes dépend de la gestion durable et respectueuse du paysage dans lequel elles se trouvent. Les aires protégées dans le Bassin du Congo se trouvent dans une situation exceptionnelle car le paysage qui les entoure est encore largement intact. Mais la biodiversité qu'elles contiennent est très fragile vis-à-vis des pressions externes croissantes. Les effets secondaires des activités économiques dans les zones périphériques, notamment l'exploitation des concessions forestières et pétrolières, risquent d'hypothéquer le rôle protecteur que ces zones ont toujours joué pour les aires protégées, en ouvrant la forêt et la rendant accessible pour une exploitation non durable de la faune.

Le Programme CAWHFI reconnaît globalement que la biodiversité contribue à la sécurité alimentaire, qu'elle est support de vie et facteur de bien-être pour les communautés forestières. Pour que cette situation perdure, il est essentiel que la biodiversité soit conservée. Pour arriver à l'objectif d'améliorer la gestion de la ressource faune dans la périphérie des aires protégées, le projet FFEM réunira toutes les parties prenantes concernées par cette ressource et essaiera d'établir une vision commune sur sa gestion. Cette stratégie est basée sur la conviction qu'une gestion durable de la faune doit se faire au profit de tous les acteurs : les gestionnaires des aires protégées, parce qu'une meilleure gestion de la faune dans la zone périphérique facilitera la gestion des aires protégées, les populations locales et en particulier les population semi-nomades, parce qu'elle sécurisera la ressource faune sur le long terme et les intervenants économiques, en particulier les concessionnaires forestiers et pétroliers en aidant à une certification de leurs produits et en répondant aux demandes environnementales de leur clientèle et investisseurs. La vision du projet est d'établir des partenariats innovateurs entre ces acteurs pour une meilleure gestion des ressources naturelles en général, en particulier de la faune. Mais également, outre le développement de stratégies locales pour une meilleure gestion de la ressource, le projet cherchera à diminuer la dépendance directe à la viande de brousse en développant des alternatives protéiques .

TABLEAU 3 : SITES SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU PROJET FFEM CAWHFI

Complexe écologique	Pays	Aire Protégée	Site	Opérateur	Intervention prévue
TRIDOM	Congo	Odzala-Koukoua	UFA de Ngombe	WCS	Annexe 4, fiche technique 3
	Cameroun	Boumba-Bek & Nki	UFA N de Boumba et S de Nki	WWF	Annexe 4, fiche technique 1
	Gabon	Minkebe & Ivindo	Bassin de la Mvoung	WWF	Annexe 4, fiche technique 2
Gamba-Conkouati	Congo	Conkouati-Douli	Périphérie du PN, concession pétrolière ZETAH	WCS	Annexe 5 fiche technique 5
	Gabon	Gamba : Loango & Moukalaba-Doudou	Concessions pétrolières et forestières du complexe de Gamba	WWF	Annexe 5 fiche technique 4
Tri-national Sangha (TNS)	Congo	Nouabale-Ndoki	UFA Kabo & Loundougou	WCS	Annexe 6, fiche technique. 6
	Congo, Cameroun RCA	TNS	Fleuve Sangha	WCS	Annexe 6, fiche technique 7

II. OBJECTIFS DU PROJET

Le Programme CAWHFI a pour but d'améliorer la gestion durable des paysages écologiques (Complexes) dans le Bassin du Congo incluant des ensembles d'aires protégées qui pourraient être proposés comme Sites de Patrimoine mondial.

La présente proposition de projet FFEM vient compléter les activités générales de CAWHFI en visant spécifiquement l'objectif 2 du Programme CAWHFI, qui constitue donc le but principal du projet proposé au FFEM.

Il s'agit donc d'améliorer la gestion des ressources naturelles, en particulier la faune, en périphérie des aires protégées qui font déjà l'objet d'un appui du Programme CAWHFI.

Pour atteindre ce but général, 3 objectifs ont été identifiés pour le projet FFEM, comme indiqué dans le cadre logique présenté en annexe [annexe 7]. Ces objectifs, et leurs activités principales, sont les suivants :

OBJECTIF 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES POUR PERMETTRE LA GESTION CONCERTEE DE LA FAUNE AUTOUR DES AIRES PROTEGEES

Les activités principales sont :

- 1.1. Fournir un appui institutionnel au niveau local dans les sites d'intervention du projet.
- 1.2. Fournir un appui institutionnel au niveau national et régional sur le thème de la gestion durable de la faune.
- 1.3. Former les acteurs en techniques de résolution de conflits, facilitation et renforcement organisationnel ainsi qu'en stratégies de gestion de la faune.
- 1.4. Appuyer la coordination du Programme CAWHFI.

OBJECTIF 2 : DEFINITION DE PLANS DE GESTION DE LA FAUNE AVEC TOUS LES ACTEURS POUR LES ZONES AUTOUR DES AIRES PROTEGEES

Les activités principales sont :

- 2.1. Réaliser des études biologiques et socio-économiques, pouvant servir de base pour établir des plans de gestion de la faune.
- 2.2. Sensibiliser les acteurs Gouvernementaux, les opérateurs économiques et les populations locales sur l'importance d'une gestion durable de la faune.
- 2.3. Organiser un processus de consultation avec et entre les parties prenantes concernées par la gestion de la chasse.
- 2.4. Négocier des accords et conventions sur la gestion de la faune avec les parties prenantes concernées par la gestion de la chasse.
- 2.5. Sur base des conventions, établir les plans de gestion de la faune.
- 2.6. Développer des mécanismes de financement durable pour la mise en œuvre des plans de gestion de la faune.

OBJECTIF 3 : MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION DE LA FAUNE ET SUIVRE LEUR EXECUTION

Les principales activités sont :

- 3.1. En consultation avec les parties prenantes, mettre sur pied un système de contrôle pour assurer l'application des conventions et la mise en œuvre des plans de gestion.
- 3.2. Sensibiliser les acteurs Gouvernementaux, les opérateurs économiques et les populations locales dans les zones d'intervention du projet sur le contenu des accords et des plans de gestion.
- 3.3. Assurer la formation des acteurs, selon les besoins spécifiques des différents sites, pour faciliter la mise en œuvre des plans de gestion.
- 3.4. Etablir des plates-formes consultatives et de dissémination de l'information entre tous les acteurs dans les zones d'intervention du projet.
- 3.5. Mettre sur pied un système de suivi de la gestion de la faune en collaboration avec les parties prenantes.
- 3.6. Expérimenter des mécanismes novateurs de gestion de la chasse.
- 3.7. Valoriser le système traditionnel de gestion de la faune par les communautés semi-nomades.
- 3.8. Développer en coopération avec des acteurs économiques des activités alternatives (tourisme, pêche, agriculture et agroforesterie, approvisionnement en viande pour les travailleurs des exploitants forestiers).

III. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES COMPOSANTES

Pour mémoire, le Programme CAWHFI travaille sur 12 aires protégées réparties dans 4 pays du Bassin du Congo (Cameroun, Congo, Gabon et République Centrafricaine). Les activités de terrain sont exécutées à travers 4 ONG de conservation.

Pour le projet FFEM, 7 zones périphériques d'aires protégées dans les 3 complexes clefs concernant 3 pays (Cameroun, Congo, Gabon), ont été retenues comme sites d'intervention. Et les activités de terrain dans ces zones seront exécutées par 2 ONG de conservation (WCS et WWF).

Toutes les activités retenues pour ce projet s'inscrivent dans le cadre logique global proposé, mais elles sont bien sûr adaptées à la réalité spécifique de chaque zone d'intervention retenue. C'est pourquoi les étapes décrites ici, sous les 3 objectifs spécifiques, ne seront pas toutes suivies dans chacun des sites d'intervention. Une description détaillée des interventions proposées pour chaque site est par ailleurs reprise en annexe 3, 4 et 5.

Dans la présente partie (chapitre III), seule une description générale des actions à conduire est présentée en reprenant la structure par objectifs.

1. RENFORCER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES POUR PERMETTRE LA GESTION CONCERTEE DE LA FAUNE AUTOUR DES AIRES PROTEGEES (OBJECTIF 1)

1.1. DEMARCHE GENERALE

Depuis la Déclaration de Yaoundé, un pas en avant important a été fait dans le Bassin du Congo en terme de collaboration et coopération entre organisations Gouvernementales, institutions, bailleurs, et ONG de conservation. Des exemples concrets sont fournis par la création de la COMIFAC et du RAPAC en 2000 et la mise sur pied du Partenariat pour le Bassin du Congo lors du Sommet mondial sur le développement durable, à Johannesburg, en 2002.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne l'appui institutionnel au niveau local. Les acteurs locaux chargés de la gestion des forêts et des aires protégées sont souvent à l'écart des initiatives prises par la COMIFAC. Ceci est encore plus pertinent pour les initiatives des communautés locales qui souvent manquent des capacités institutionnelles et organisationnelles élémentaires. Même au niveau national, la plupart des structures ont été mises en place assez récemment et sont encore dans un état fragile.

Le projet FFEM, pour la réalisation de cet objectif, concentrera son effort en terme d'appui institutionnel sur l'établissement d'un partenariat entre les différentes parties prenantes concernées par la gestion de la faune dans les zones périphériques des aires protégées. Il a été reconnu, dans plusieurs études de cas, qu'en dépit d'intérêts fondamentaux communs, il y a souvent un manque de communication, de coordination, d'entente et d'engagement sur les objectifs de gestion entre les principaux intéressés. Les concessionnaires forestiers travaillent de leur côté, les communautés locales s'engagent dans leurs activités de subsistance ou commerciales isolément, et se faufilant entre ces deux groupes, les braconniers exploitent les ressources animales dans les zones dites communales et/ou dans les concessions forestières. Ces derniers causent ainsi des préjudices aux communautés par le fait qu'ils réduisent la

densité d'espèces chassées, et aux concessionnaires, en étant la source de possibles conflits. Les communautés se sentent largement lésées par ce va-et-vient apparemment libre des braconniers, et les concessionnaires se sentent impuissants à s'impliquer dans le contrôle des mouvements à l'intérieur de leurs concessions.

Au niveau national et régional, les institutions sont en développement constant. Outre la gestion de la ressource bois et la gestion des aires protégées, la gestion de la ressource faune est un thème de plus en plus important pour beaucoup d'intervenants dans la région. Le projet FFEM se propose de compiler les leçons apprises de ces différentes expériences, y compris les expériences acquises par les autres activités de terrain de CAWHFI, et de développer des lignes directrices de bonnes pratiques pour les diffuser dans la région.

Bien que le projet se focalise sur la gestion de la ressource faune, il est bien évident que la durabilité écologique de toutes les exploitations des ressources dans les paysages autour des aires protégées doit être garantie, notamment pour la ressource bois. Le projet contribuera à ce débat sur la durabilité écologique et sociale de l'exploitation forestière par le développement des concepts et stratégies pour la gestion de la faune.

Etant donné que les instruments légaux concernant la chasse ne sont pas toujours les plus adaptés à une gestion durable de la faune par les acteurs locaux, un accent particulier sera porté sur une revue des cadres juridiques dans les 3 pays concernés.

Pour mettre en place cet appui institutionnel, le projet FFEM se propose d'apporter au Programme CAWHFI une expertise technique spécialisée en matière de facilitation pour aider à améliorer l'environnement institutionnel et à augmenter les capacités de concertation des acteurs. L'expert sera recruté au niveau international et travaillera de manière transversale sur l'ensemble des sites d'intervention du Programme CAWHFI, ainsi qu'au niveau national et régional.

Au niveau des interventions autour des aires protégées plus précisément, l'expert viendra en appui aux actions des opérateurs en place. Selon les besoins spécifiques dans les différentes interventions, il contribuera au processus de négociation des accords sur la gestion de la faune dans les zones. Au niveau national et régional, il assurera le développement d'un processus de concertation et de coopération autour de la thématique de la gestion de la faune avec les acteurs privés et publics du secteur forêt, ainsi que la place de la gestion de la faune dans la thématique de la durabilité écologique et sociale des exploitations forestières.

L'expert aura à sa disposition un fonds pour soutenir ces activités transversales et notamment pour apporter des expertises techniques spécifiques sur le terrain (par exemple au niveau de la formation ou de l'expérimentation des techniques innovatrices pour la chasse) ou pour faciliter le processus de concertation au niveau national et régional par l'organisation d'ateliers, d'échanges etc.

L'expert sera aussi garant de la cohérence entre les différentes interventions de terrain financées par le projet FFEM dans le Programme CAWHFI, et facilitera l'échange d'expériences entre ces interventions. A travers divers indicateurs, il assurera aussi un suivi centralisé et veillera à l'intégration de la composante FFEM plus largement dans l'initiative CAWHFI.

Cet expert sera basé à Libreville (Gabon) dans les bureaux de RAPAC. Cet attachement à RAPAC garantira l'accès à un réseau de professionnels des aires protégées en Afrique centrale et facilitera sa tâche pour compiler et suivre les expériences en matière de gestion de la faune, le développement de lignes directrices et la diffusion de ces résultats. Plusieurs autres organisations et projets travaillant sur la région du Bassin du Congo sont également basés à Libreville, notamment ECOFAC et ITTO ainsi que les conseillers techniques régionaux pour le Bassin du Congo pour la coopération française et celle des Etats Unis, ce qui facilitera la concertation entre ces organisations.

Hors d'un budget d'équipement et de fonctionnement, l'expert disposera d'un budget de communication pour faciliter la diffusion des produits et des résultats du projet. Un site web sera développé et d'autres canaux régionaux de communication, tels que la revue Canopée d'ECOFAC, le site web du CBFP ainsi que les sites web des ONG participant dans le projet seront aussi utilisés.

1.2. APERÇU DES ACTIVITES

- **Appui institutionnel au niveau local dans les sites d'intervention du projet**

- Activité :

Le projet FFEM apportera un appui institutionnel au niveau local en facilitant le processus de négociation entre les différentes parties prenantes dans les zones d'intervention pour arriver à une meilleure gestion des ressources naturelles, en particulier de la faune. Le développement d'accords et de conventions sur la gestion de la chasse fait l'objet d'activités prévues dans l'objectif spécifique 2 (voir cadre logique) et ce sont les ONG qui seront responsables de l'exécution de ces activités. L'expert interviendra en termes de facilitation du processus et de conseil technique, non seulement au niveau des ONG, mais également à l'endroit des autres partenaires concernés (populations locales, acteurs économiques, acteurs Gouvernementaux).

- Résultat attendu :

Le processus de négociation des conventions de gestion de la faune est accompagné et appuyé.

- **Appui institutionnel au niveau national et régional sur le thème de la gestion durable de la faune**

- Activité :

Au niveau national et régional, le projet FFEM travaillera sur le développement d'une coopération entre acteurs publics et privés engagés dans le secteur forêt, concernant la gestion durable de la faune. Dans ses sites d'intervention, le projet travaillera avec les acteurs publics (agents des aires protégées, du Ministère des Eaux et Forêts, etc.) et du secteur privé (concessionnaires forestiers et pétroliers, sociétés de chasse touristique, etc.) sur l'établissement d'accords de collaboration spécifiques pour les sites en question. Sur la base de cette collaboration au niveau des sites, le projet facilitera un dialogue sur la politique de gestion durable de la faune aux niveaux régional et national.

Le projet effectuera un travail de compilation et de synthèse de toutes les expériences faites dans la région en termes de gestion durable de la faune (par exemple le travail fait au sein de l'ATIBT), y incluses les expériences déjà menées dans les sites d'intervention du projet, et établira des lignes directrices de bonnes pratiques. Le projet travaillera sur le développement des concepts et stratégies pour la gestion de la faune et collaborera avec des acteurs comme l'ATIBT pour assurer la cohérence avec les concepts développés en vue d'un aménagement durable des ressources forestières.

Le projet travaillera avec les acteurs Gouvernementaux et privés dans la région pour tenir compte de ces expériences dans la revue des politiques nationales et régionales. Dans ce cadre, une coopération étroite sera établie avec le RAPAC. Un travail spécifique sera fait sur le cadre juridique. Les lois gouvernant la chasse sont pour le moment différentes dans tous les pays du Bassin et sont rarement adaptées à la réalité sur terrain. Il serait notamment important que la législation sécurise l'accès à la ressource faune pour les populations locales tout en posant des restrictions sur les chasseurs commerciaux venant d'autres régions. Le cadre juridique dans les quatre pays sera revu et des propositions développées pour tenir compte des expériences de terrain.

- Résultat attendu :

- . Une coopération entre acteurs publics et privés engagés dans le secteur forêt est établie.
- . Les leçons apprises en gestion durable de la chasse dans la sous-région sont compilées.
- . Les lignes directrices sont élaborées avec les acteurs concernés, et diffusées.
- . Les lignes directrices du secteur privé forestier et du projet sont compatibles.
- . Les acteurs Gouvernementaux sont sensibilisés pour intégrer les lignes directrices dans les politiques nationales et régionales.
- . Des propositions d'amélioration du cadre juridique de gestion de la faune sont soumises aux différents Gouvernements.

- **Appui institutionnel pour la formation**

- Activité :

Comme mentionné précédemment, les structures locales et nationales restent faibles et le projet FFEM propose d'apporter un appui en formation pour améliorer la capacité institutionnelle des organisations de base impliquées dans la gestion de la faune dans les sites d'intervention. Le projet formera aussi les cadres, à différents niveaux, dans la résolution des conflits et autres techniques de facilitation, afin d'appuyer le processus d'établissement des accords sur la gestion de la faune entre les parties prenantes.

- Résultat attendu :

- . Les médiateurs de terrain bénéficient d'une formation en technique de gestion des conflits.
- . Les animateurs locaux sont formés pour le renforcement organisationnel des communautés locales et en stratégies de gestion de la faune.
- . Les cadres locaux, régionaux et nationaux sont formés à la gestion et à la conservation de la faune.

- **Coordination du Programme CAWHFI**

- *Activité :*

L'expert jouera aussi un rôle dans la coordination du projet FFEM et du Programme CAWHFI :

. Il assurera l'échange d'expérience entre les interventions sur le terrain et gèrera le flux d'information entre tous les intervenants. Il fera aussi le suivi des activités de terrain sur base des indicateurs établis et organisera les réunions de planification et de coordination entre les composantes du projet. Il se chargera aussi d'éditer les rapports du projet pour la gestion par le FFEM.

. Il appuiera la coordination du Programme CAWHFI dans son ensemble, afin d'assurer la cohérence du projet FFEM avec le reste du programme. Ceci sera fait en coopération avec le spécialiste de programme au Centre du Patrimoine mondial, responsable pour le suivi du Programme CAWHFI, basé à l'UNESCO à Paris. Il assurera aussi la coopération avec les autres acteurs et initiatives dans la région et prendra en charge la communication sur le programme.

- *Résultat attendu :*

. Suivi de l'état d'avancement de la composante sur base d'indicateurs des différentes interventions.

. Rapports au FFEM édités et transmis.

. Cohérence du projet FFEM avec le reste de l'initiative CAWHFI assurée.

2. DEFINIR LES PLANS DE GESTION DE LA FAUNE AVEC TOUS LES ACTEURS POUR LES ZONES AUTOUR DES AIRES PROTEGEES (OBJECTIF 2)

2.1. DEMARCHE GENERALE

Cet objectif vise à créer un processus de négociation à travers lequel les principaux intéressés (communautés locales, autorités locales, concessionnaires du secteur privé, ONG) pourront entamer un dialogue structuré sur la gestion durable de la faune avec comme buts : (i) l'identification de problèmes communs et (ii) la formulation de plans de gestion participatifs, (iii) appuyés par un système participatif de surveillance de l'application de ces plans.

Les plans de gestion communautaires viseront à réduire le braconnage commercial en engageant la participation des concessionnaires, de leurs employés, des villageois et des autres acteurs locaux. Cela bénéficiera aux communautés, qui dépendent de l'exploitation durable de la faune, mais aussi aux concessionnaires, qui sont soumis à de nombreuses contraintes provenant du va-et-vient des braconniers commerciaux dans leurs concessions.

Ces plans de gestion seront renforcés par la prise en compte de plusieurs points de vue, les principaux intéressés partageant inquiétudes et aspirations. Un engagement formel entre les parties, sous forme de contrat décrivant les responsabilités des signataires et ayant des indicateurs de conformité est le résultat attendu des négociations.

2.2. APERÇU DES ACTIVITES

- **Réaliser les études de base**

- *Activité :*

Les plans de gestion seront basés sur des données scientifiques concernant l'état de la faune dans la zone d'intervention. Ces données sont déjà disponibles dans certaines zones mais demandent des études supplémentaires dans d'autres zones. Ces éléments seront complétés avec des données socio-économiques de base, identifiant les populations dans la zone, leurs activités économiques, leurs niveaux de dépendance vis-à-vis de la faune pour leur alimentation et leur source de revenu, ainsi que des données sur la chasse pratiquée, les terroirs de chasse villageoise etc.

- *Résultat attendu :*

. Les données de base sur la faune et sur les populations dans les zones d'intervention pour développer les plans de gestion sont disponibles

- **Sensibiliser les parties prenantes**

- *Activité :*

Un travail initial de sensibilisation sera nécessaire pour informer les parties prenantes (acteurs Gouvernementaux, opérateurs économiques, populations locales) sur l'importance d'arriver à une gestion durable de la ressource faune au profit des populations locales, afin de sécuriser le développement à long terme de la zone. Cette campagne de sensibilisation (concomitante avec les études socio-économiques) est un premier contact avec tous les acteurs en préparation du processus de négociation.

- *Résultat attendu :*

. Les parties prenantes sont convaincues de la nécessité de développer des modes de gestion durable pour la chasse

- **Organiser un processus de consultation**

- *Activité :*

La démarche centrale vise à initier un processus de négociation avec les parties prenantes, c'est à dire les chasseurs locaux, les commerçants locaux de viande de brousse et les concessionnaires, sur les mesures à prendre pour assurer la pérennité de la ressource faune. Ce processus est typiquement engagé par groupe cible, et consiste à discuter de la problématique de la chasse et des différentes mesures possibles pour garantir sa durabilité. Le projet envisage des mesures telles que la gestion des accès aux routes forestières, le développement de normes de conduite pour les employés des concessionnaires, et l'établissement de pratiques consensuelles pour la chasse communautaire. Ces discussions sont menées à travers une série de rencontres avec les différents groupes et devront aboutir à des consensus sur des mesures possibles à prendre.

- *Résultat attendu :*

. Le processus de négociation des modalités pour arriver à une gestion durable de la chasse est initié.

- **Négocier des conventions sur la gestion de la faune**

- *Activité :*

Une fois qu'un consensus sera dégagé au niveau des différentes parties prenantes, des réunions seront organisées avec l'ensemble des intervenants concernés pour travailler sur la rédaction des conventions qui seront signées par toutes les parties et dans la mesure du possible avalisées par les ministères concernés.

- *Résultat attendu :*

. Des conventions fixant les modalités de gestion de la chasse sont signées avec les parties prenantes.

- **Etablir les plans de gestion**

- *Activité :*

Sur base des accords conclus, les plans de gestion sont rédigés. Ces plans peuvent concerner une zone élargie (comme par exemple le corridor forestier entre le PN Minkébé et le PN Ivindo) et comprendre plusieurs conventions sur la gestion de la faune relatives à des terroirs différents dans la zone.

- *Résultat attendu :*

. Des plans de gestion durable de la chasse pour les zones d'intervention sont développés.

- **Développer des mécanismes de financement durable**

- *Activité :*

La mise en œuvre des plans nécessitera des moyens financiers, notamment pour le suivi, le contrôle, ainsi que la mise en œuvre de certaines mesures alternatives. Dans cette phase de développement, ces frais seront pris en charge par des projets, mais des solutions à plus long terme doivent être identifiées. Bien que ce problème ne puisse probablement pas être résolu complètement pendant cette phase du projet, les démarches pour identifier des options peuvent être entamées dès le départ. Il est envisagé, sur la base des résultats acquis par d'autres expériences comparables, que le secteur privé investissant dans les concessions forestières soit sollicité pour participer au financement de certaines activités au sein de leurs concessions. Mais il faut aussi étudier comment responsabiliser les services étatiques financièrement, par exemple par l'utilisation d'une partie des taxes forestières perçues par le Gouvernement.

- *Résultat attendu :*

. Des options pour financer à long terme la mise en œuvre des plans de gestion sont identifiées et discutées avec les parties prenantes.

3. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DE LA FAUNE (OBJECTIF 3)

3.1. DEMARCHE GENERALE

Cet objectif regroupe l'ensemble des mesures nécessaires pour mettre en œuvre les plans de gestion. Il s'agit notamment de la mise en place avec les acteurs de systèmes de contrôle et de suivi, et l'établissement des canaux de communications permanents entre les signataires des conventions. Des efforts seront aussi nécessaires pour la sensibilisation des autres instances concernées par les accords de gestion, comme les instances judiciaires et les autorités locales. Le projet offrira aussi des modules de formation aux parties prenantes afin de faciliter la mise en œuvre des plans. Le projet conduira des expériences pour atténuer les effets négatifs de l'exploitation de la viande de brousse sur les populations des espèces prélevées en mettant au point des pratiques de chasse favorables au maintien des populations. Il testera des approches pour valoriser le système traditionnel de gestion de la faune des populations semi-nomades. Outre le développement de stratégies locales pour une meilleure gestion de la ressource, le projet cherchera à diminuer la dépendance directe à la viande de brousse en développant des alternatives protéiques.

3.2. APERÇU DES ACTIVITES

- **Mettre en place des systèmes de contrôle**

- *Activité :*

Comme pour tout accord, il sera nécessaire de contrôler si tous les signataires respectent les accords conclus. Ce système de contrôle sera développé en concertation avec les parties prenantes. Des activités pour mettre en place les conventions signées sont également prévues. Il s'agit par exemple de la matérialisation des limites de zonages convenus dans les conventions (par exemple zones de chasse traditionnelle, zones de chasse professionnelle, zones de protection, zones touristiques, zones agricoles etc) ou de la délimitation physique des terroirs de chasse etc. Les fonds du projet FFEM seront exclusivement utilisés pour la négociation des mécanismes de contrôle avec les parties prenantes et la mise en place des structures et infrastructures mais le fonctionnement (par exemple des écocardes) sera financé sur d'autres sources de financement.

- *Résultat attendu :*

. Un système de contrôle des conventions sur la gestion de la chasse est mis en place en consultation avec les parties prenantes

- **Sensibiliser les acteurs sur le contenu des accords et plans de gestion**

- *Activité :*

Un effort de sensibilisation continue sera nécessaire pour informer tous les acteurs sur les accords conclus. Il s'agit ici des campagnes d'information envers les acteurs directement concernés, comme les travailleurs des concessions forestières, mais aussi des autres instances

importantes, comme les autorités locales, la police et les instances judiciaires locales. Dans tous les sites d'intervention, des campagnes de sensibilisation seront menées sur l'importance d'une gestion durable de la faune pour assurer un développement économique. Les cibles de ces campagnes seront non seulement les parties prenantes directement concernées par la chasse et la gestion de la faune, mais aussi d'autres couches de la population (par exemple les écoliers).

- *Résultat attendu* :

. Les acteurs concernés sont informés sur le contenu des accords et plans de gestion

- **Assurer la formation des acteurs, selon les besoins spécifiques des sites d'intervention**

- *Activité* :

Des activités de formation seront organisées afin de renforcer les capacités des groupes cibles pour la mise en œuvre des plans de gestion. Il s'agira surtout des organisations de base au niveau de la population locale (groupements de chasseurs, groupements agricoles, associations créées pour le développement des activités alternatives, etc). Ces activités de formation seront de nature très diverse et dépendront des spécificités du plan de gestion et des besoins identifiés ensemble avec les groupes cibles. Quelques exemples de thèmes de formation prévus dans les différentes interventions sont le renforcement des capacités organisationnelles des associations signataires des accords (capacités de gestion financière et comptable, élaboration des règlements intérieurs, ...), connaissance des techniques de suivi des effectifs de la faune, techniques de surveillance, techniques d'agroforesterie et agricoles, techniques améliorées de pêche etc. Des détails sont fournis au niveau des fiches techniques des différentes interventions proposées. L'activité de formation sera appuyée par l'assistance technique (expert médiateur du projet, voir objectif spécifique 1).

- *Résultat attendu* :

. Les parties prenantes ont les capacités nécessaires pour la mise en œuvre des plans de gestion.

- **Etablir des plates-formes consultatives**

- *Activité* :

Le processus de négociation et de concertation entre les parties prenantes ne s'arrêtera pas avec l'établissement des conventions et des plans de gestion. Des structures consultatives seront créées qui permettront des discussions sur la mise en œuvre des plans de gestion, la résolution des problèmes rencontrés, l'identification des mesures correctives, et si nécessaire la révision de parties du plan de gestion. Le projet jouera un rôle de facilitation mais il est important que les parties prenantes s'approprient le processus afin de garantir sa durabilité. Les plates-formes peuvent être nécessaires à des différents niveaux : au niveau des conventions sur la gestion de la faune d'une certaine zone, mais aussi au niveau des plans de gestion sur des zones plus larges (comme par exemple le corridor Ivindo –Minkébé).

- *Résultat attendu* :

. Des plate-formes consultatives regroupant toutes les parties prenantes sont établies dans les zones d'intervention.

- **Etablir un système de suivi de la gestion de la faune**

- *Activité :*

Il sera important d'établir, en tandem avec les plans de gestions participatifs, un suivi de leur mise en œuvre. Les capacités locales à assurer un tel suivi doivent être mise en place et, puisqu'ils devront être appliqués de façon permanente, le cadre du mécanisme de suivi de ces plans devra incorporer un élément de durabilité financière. Le suivi doit être basé sur un système de critères et d'indicateurs de durabilité de la chasse de subsistance. Il sera important au niveau des communautés locales, de pouvoir démontrer un effet positif des mesures de gestion entreprises sur l'abondance des prélèvements. Un tel système devra être développé tout en considérant la méthodologie de collecte des données – les indicateurs choisis devront être mesurables avec les moyens mis à la disposition des principaux intéressés. De plus, les résultats obtenus devront être de nature à permettre une diffusion simple et directe aux intéressés.

- *Résultat attendu :*

. Des systèmes de suivi des plans de gestion de la faune, avec des indicateurs simples, développés et mis en place.

- **Expérimenter des mécanismes novateurs de gestion de la chasse**

- *Activité :*

La chasse de subsistance est confrontée à des défis, qui sont récents et vont croissant, et qui conduisent à l'augmentation de la pression sur les populations de gibier. Pour relever ces nouveaux défis, il faut adopter de nouveaux comportements. En établissant des nouvelles pratiques de prélèvement, une augmentation de la productivité, en termes de quantité de gibier produit par surface de forêt, pourrait être possible. De telles techniques sont connues et documentées dans d'autres régions du monde et notamment en milieu de savane en Afrique australe, mais très peu d'expériences existent en milieu forestier en Afrique. Pour ne pas heurter les traditions et pour être convaincantes, les techniques innovantes devront être testées de façon pilote avec quelques groupes de chasseurs ouverts et intéressés. Cette composante du projet sera mise en œuvre sur un mode expérimental en faisant le choix de sites pilotes qui testeront les hypothèses. Si nécessaire, une expertise technique extérieure pourrait être mobilisé à travers les fonds disponibles en appui des activités transversales (appui au « médiateur » du projet). Le projet espère obtenir ainsi des résultats qui pourront être adaptés à d'autres situations similaires dans les communautés vivant en périphérie des aires protégées.

- *Résultat attendu :*

. Des projets pilotes pour tester des mécanismes novateurs de gestion de la chasse sont mis en place dans quelques zones d'intervention.

- **Valoriser le système traditionnel de gestion de la faune par les communautés semi-nomades**

- *Activité :*

Le projet FFEM propose de développer un projet pilote avec les communautés semi-nomades pygmées dans deux concessions forestières autour du Parc National de Nouabalé-Ndoki. Le projet a comme objectif de développer, avec la pleine participation des villageois qui dépendent de la chasse, des protocoles de chasse visant une utilisation durable optimale de la ressource. La démarche sera entièrement participative. Elle se basera sur (i) la bonne connaissance des méthodes de prélèvement et d'utilisation du gibier, (ii) une organisation spatiale et temporelle des terroirs de chasse coutumiers, (iii) des techniques de chasse discriminantes améliorées. Un suivi des résultats de la mise en œuvre de ces protocoles sera développé afin de pouvoir mesurer leurs effets. Ce processus pourra se faire simultanément avec le processus de suivi des plans de gestion de la chasse mentionné ci-dessus. Le but sera d'appliquer des protocoles adoptés de chasse locale durable.

- *Résultat attendu :*

. Un projet pilote pour valoriser le système traditionnel de gestion de la faune par les communautés semi-nomades autour du Parc National de Nouabalé-Ndoki est mis en place.

- **Développer des activités alternatives**

- *Activité :*

Outre le développement de stratégies locales pour une meilleure gestion de la ressource, le projet cherche à diminuer la dépendance directe à la viande de brousse en développant des alternatives protéiques. Dans certaines zones d'intervention, le projet essaiera de promouvoir des alternatives « classiques », comme l'agriculture ou l'élevage ou l'approvisionnement en viande d'élevage des travailleurs des concessions. Mais le projet développera aussi des activités pilotes pour développer la filière pêche (voir fiche spécifique).

TABLEAU 4 : INVENTAIRE DES OPTIONS EN TERMES DE PRODUCTION DE PROTEINES ALTERNATIVES

Sources de protéines		Mode d'intervention	
Protéines végétales		Appui à la culture de légumes et fruits riches en protéines	
Protéines animales	Sources aquatiques de protéines	Appui à une meilleure exploitation des ressources alimentaires aquatiques	
	Sources terrestres de protéines	domestiques	Appui à l'amélioration de l'élevage d'animaux domestiques indigènes
		sauvages	Appui à l'élevage d'espèces sauvages indigènes

Il existe déjà une longue expérience sur certaines sources de protéines alternatives dans différents sites du Bassin du Congo, mais avec des taux de réussite extrêmement variables. Les expériences montrent que la réussite de la mise en place de ces alternatives, et en

particulier la promotion de l'agriculture et de l'élevage, dépend fortement des conditions du milieu. Par exemple, dans les milieux où il existe déjà une tradition agricole ou d'élevage, la promotion et l'amélioration des techniques locales ont plus de chances de réussite que dans des régions où cette tradition n'existe pas. La présence d'un marché d'écoulement est un autre argument important. Dans certaines zones d'intervention où ces conditions sont réunies, le projet promouvra l'élevage (par exemple dans l'unité forestière d'aménagement de Gombe autour du Parc National d'Odzalla) ou l'agriculture et l'agroforesterie (par exemple autour du Parc National de Conkouati).

Une filière qui semble être jusque maintenant sous-exploitée est celle de l'exploitation des ressources alimentaires aquatiques. Des expériences dans plusieurs pays ont montré qu'il existe une corrélation négative entre la consommation de viande de brousse et la consommation de poisson. Des études autour du Parc National de Nouabalé-Ndoki confirment cette tendance. Le poisson y est la deuxième source de protéines dans l'alimentation des populations locales, derrière la viande de brousse, et on constate que durant les mois de saison sèche (janvier – mars), quand la baisse du niveau d'eau devient favorable aux techniques locales de pêche, le poisson représente plus de 70% des protéines consommées dans le régime alimentaire des ménages échantillonnés. Sur base de ces données, le projet FFEM se propose d'étudier la possibilité de développer d'avantage la filière pêche comme alternative à la viande de brousse. Des études et projets pilotes expérimentaux seront proposés dans le Sangha Tri-national et autour du Parc National de Conkouati.

- Résultat attendu :

. Des activités alternatives sont mises en place dans quelques zones d'intervention ciblées.

IV. MONTAGE INSTITUTIONNEL ET FINANCIER

1. MONTAGE INSTITUTIONNEL

1.1. MAITRISE D'OUVRAGE

Le Programme CAWHFI est un partenariat entre le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, la FAO, les Gouvernements du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la République Centrafricaine et 4 ONG de conservation (Worldwide Fund for Nature, Wildlife Conservation Society, Conservation International et Jane Goodall Institute). L'UNESCO est chargé de la coordination générale du programme.

Le projet présenté au FFEM est une composante du programme global CAWHFI. Il se déroulera de façon intégrée au Programme CAWHFI. L'UNESCO coordonnera le projet FFEM. Le travail de terrain spécifique à ce projet sera exécuté plus spécifiquement par 2 ONG de conservation, WWF et WCS.

L'UNESCO est donc désigné comme maître d'ouvrage du projet et sera signataire de la convention de financement avec le FFEM.

Le projet FFEM est positionné afin de pouvoir pleinement bénéficier de la structure de gestion et de suivi déjà montée et pour laquelle des budgets ont été déjà identifiés chez CAWHFI. La description détaillée de cette structure, tirée du projet CAWHFI, est présentée

dans l'annexe 1. Elle comprend notamment les termes de référence du comité de coordination régionale (*Steering Committee*), et les responsabilités spécifiques des ONG partenaires.

1.2. MAITRISE D'ŒUVRE

Ce sont les ONGs partenaires de CAWHFI, chacune pour la zone qui la concerne, qui assureront la maîtrise d'œuvre du projet.

Pour le projet FFEM, l'exécution des activités de terrain dans les sites d'intervention est prise en charge par WWF et WCS¹. Les partenaires locaux coordonnent ainsi leurs activités au niveau régional (trois sites, TRI-DOM, TNS et Gamba-Conkouati) avec la participation des instances gouvernementales locales. Ils sont tenus de se rencontrer deux fois par an afin d'assurer le suivi, d'échanger leurs expériences, de résoudre les difficultés.

L'UNESCO établira des contrats avec les 2 ONG de mise en œuvre pour l'exécution des différentes interventions décrites dans les fiches techniques en annexe. Des contrats pour la composante UNF du programme sont déjà en place. Les Termes de Référence de ces contrats seront établis sur base de fiches techniques pour les différentes interventions proposées dans le cadre du projet FFEM. Les contrats seront approuvés par le Comité des Contrats de l'UNESCO². Aux termes du contrat, les ONG de mise en œuvre seront tenues de présenter régulièrement des rapports d'avancement sur base des indicateurs retenus dans les cadres logiques pour les différentes interventions.

1.3. COORDINATION

La coordination du projet CAWHFI est assurée à trois niveaux :

- La **coordination générale** est assurée par le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle centralise les rapports sur le programme envers les bailleurs de fonds, facilite la bonne coopération et la coordination entre les différentes partenaires et garantit la cohérence du programme. Cette fonction est pour le moment centralisée au niveau de l'UNESCO par un spécialiste de programme. Le recrutement, par l'UNESCO, d'un expert (médiateur environnemental) pour le suivi du projet FFEM, qui sera basé dans la région, facilitera beaucoup cette tâche. L'expert assurera le suivi des indicateurs des différentes interventions prévues dans le cadre du projet FFEM. La facilitation d'échange d'expériences entre les intervenants de CAWHFI et autres intervenants dans le Bassin du Congo ainsi que la compilation des leçons apprises et leur communication à travers un site web et autres moyens feront partie des tâches de l'expert.

- Au **niveau régional**, le comité de coordination régionale (CAWHFI *Steering Committee*) se compose de l'UNESCO (Président), la FAO, les directeurs des instances Gouvernementales nationales chargées de la gestion de la faune (Cameroun, République Centrafricaine, Congo et Gabon) ainsi que les partenaires ONG qui ont été à la base de l'initiative CAWHFI (WWF, WCS, CI et JGI). Les bailleurs de fonds du programme sont également invités aux réunions. Ce comité de coordination régionale se réunit annuellement afin de développer et de suivre les indicateurs d'exécution et les plans opérationnels pour chaque zone, puis pour l'ensemble de l'initiative. Pour le projet FFEM, qui fera partie du Programme CAWHFI, il est proposé que ce comité de pilotage assurera aussi la coordination

¹ Une présentation des ONG de mise en œuvre se trouve dans l'annexe 3.

² Ils peuvent aussi être présentés au Secrétariat FFEM avant signature si nécessaire.

de cette partie, afin d'assurer la cohérence du programme et de faire des économies budgétaires et de temps. Le FFEM sera invité au même titre que les autres bailleurs de l'initiative (UNF, UNFIP).

Hors du Comité de pilotage, la coordination régionale sera facilitée par la collaboration étroite entre CAWHFI et le RAPAC³. L'expert/médiateur qui sera recruté dans le cadre du projet sera basé dans les bureaux du RAPAC, ce qui renforcera encore cette collaboration. Cette coopération facilitera beaucoup les activités prévues dans ce projet concernant la compilation des leçons apprises, le développement des lignes directrices et le dialogue avec les décideurs politiques et les intervenants privés.

- Au **niveau des 3 complexes écologiques** transfrontaliers où l'initiative CAWHFI intervient, tous les intervenants se réunissent régulièrement (environ 2 fois par an). Il s'agit ici des chefs des différentes aires protégées et des représentants des ONG de conservation travaillant dans le paysage. Lors de ces réunions, le plan d'opération et l'état d'avancement des activités du programme sont discutés et les expériences échangées. Pour organiser ces réunions, on profite d'autres rencontres qui s'organisent pour les 3 complexes dans le cadre d'autres initiatives comme CARPE ou les réunions tri-nationales pour le complexe de Sangha. Ceci n'a pas seulement des avantages économiques mais facilite aussi la complémentarité avec ces autres initiatives. Etant donné que, dans le projet FFEM, les intervenants du secteur privé et surtout les populations locales jouent un rôle très important, il sera possible des les inviter pour certaines réunions au niveau du paysage, si les thèmes discutés les intéressent.

Au-delà de ces mécanismes de coordination entre les différents initiateurs du programme, les ONG de mise en oeuvre assureront la coordination avec les autres intervenants (administration, secteur privé et populations) dans leurs zones respectives d'intervention.

Les ressources qui seront mises à disposition par le projet viendront compléter certains appuis disponibles par ailleurs sur la zone, sur lesquels le projet pourra ainsi s'appuyer très rapidement. Il n'y aura donc pas risque de saupoudrage mais, au contraire, effet de levier avec des résultats tangibles obtenus dans des délais réduits.

1.4. PARTENARIATS

La finalité même du Programme CAWHFI, et en particulier de sa composante FFEM, est de mettre en place un partenariat à long terme et élargi sur la gestion durable des ressources naturelles dans les 3 complexes écologiques, afin de mieux assurer la conservation de certaines aires protégées d'une valeur exceptionnelle pour la conservation de la biodiversité du Bassin du Congo. Ce partenariat inclut les Gouvernements des pays impliqués et en particulier leurs services responsables de la gestion du patrimoine forestier, de la faune et pour la gestion des aires protégées, ainsi que les ONG de conservation et tous les intervenants dans ces paysages.

En ce qui concerne le projet FFEM, les premières cibles de ce partenariat sont les populations locales pour qui une gestion durable des ressources fauniques peut contribuer à leur développement économique. Un deuxième partenaire particulier est constitué par les opérateurs économiques et en particulier les entreprises forestières ayant des concessions dans les complexes concernés. Une grande partie des interventions de terrain prévues se concentre sur l'établissement d'un partenariat stratégique avec ces 2 groupes de parties prenantes. Le projet espère aussi faciliter la coopération entre ces acteurs au-delà des interventions

³ Une lettre spécifiant la coopération avec RAPAC se trouve en annexe 9.

spécifiques sur le terrain à un niveau national et régional et ceci en coopération avec le RAPAC.

LA COOPERATION AVEC LES ENTREPRISES FORESTIERES

Bien que la cible directe des interventions proposées soit la population locale, les entreprises forestières ayant des concessions autour des aires protégées auront un rôle important à jouer dans le projet FFEM. Les ONG de mise en œuvre, WCS et WWF, ont une longue expérience dans le développement des coopérations avec le secteur forestier en vue d'une meilleure conservation de la biodiversité. Le Programme CAWHFI reconnaît que la conservation à long terme des aires protégées dans les 3 complexes écologiques dépendra d'une gestion des forêts en périphérie qui est non seulement compatible avec la conservation de ces aires protégées mais qui la facilite.

Une grande partie des forêts en périphérie des aires protégées sont exploitées en concession forestière. En respectant des règles d'aménagement durable et une coupe sélective, l'impact direct sur l'intégrité écologique des forêts peut être limité. Actuellement une partie des exploitants forestiers dans le Bassin du Congo s'est engagée dans cette dynamique de durabilité de leur exploitation et fait des efforts pour développer des plans d'aménagement forestier qui prennent en compte les fonctions écologiques de la forêt. Néanmoins, les effets secondaires à travers l'ouverture des forêts pour la chasse et le commerce de viande de brousse peuvent rapidement mener à un effondrement des populations d'animaux. Chaque démarche pour mieux gérer la ressource faune avec les populations locales doit nécessairement prendre en compte cette problématique.

Suite à ce constat, WWF et WCS ont commencé à travailler de façon pilote sur cette problématique avec les entreprises forestières (par exemple avec CIB autour du Parc National de Nouabalé Ndoki au Congo, et avec Bordamur autour du Parc National Minkébé au Gabon). Les interventions proposées dans le projet se basent sur ces expériences. Le projet veut en premier lieu travailler avec les exploitants forestiers qui se sont engagés pour un aménagement forestier durable de leur concession afin de mieux gérer aussi les effets secondaires sur la faune. Pour la plupart des collaborations proposées, il s'agit d'entreprises qui sont déjà entrées dans le processus de développer leur plan d'aménagement forestier, et un dialogue avec les ONG de mise en œuvre est déjà en cours sur l'aspect de la gestion de la faune, souvent sur demande de l'entreprise forestière. Dans certains cas un accord de collaboration est déjà signé ou va être signé bientôt.

Dans d'autres cas, un problème sérieux au niveau de la gestion de la faune est reconnu mais aucun dialogue n'a encore été entamé avec l'entreprise concernée. Ce dialogue sera le sujet des négociations prévues par le projet. Dans le cadre de ce dialogue, le projet consentira aussi des efforts pour sensibiliser l'entreprise en question sur la question de l'aménagement forestier durable. Un accord avec le projet pourra être signé au niveau de la gestion de la chasse, s'il est établi que l'entreprise respecte bien les textes en vigueur en matière d'exploitation forestière.

Des informations détaillées sur le niveau de collaboration avec les entreprises forestières dans la zone d'intervention sont données au niveau de chaque fiche technique en annexe.

Les Gouvernements ne sont pas explicitement mentionnés ici comme partenaires parce qu'ils font partie des initiateurs du Programme CAWHFI. Les Gouvernements sont représentés par les services étatiques responsables pour la gestion des forêts, de la faune et des aires protégées. Ils ont été impliqués dans la conception même de CAWHFI, à travers 4 ateliers préparatoires organisés dans la région ainsi qu'à Paris. Ils sont également représentés au niveau de la coordination régionale et au niveau des réunions, par complexe écologique. Il est à noter aussi que, dans le cadre de leurs conventions de collaboration avec les pays en question, les ONG de CAWHFI ont déjà un mandat pour mettre en œuvre les activités prévues pour ce projet.

Afin d'intégrer l'aspect régional de la prise de décision, CAWHFI a cherché, dès sa conception, une collaboration avec le RAPAC, qui venait d'être créé. Le mandat régional Gouvernemental du RAPAC, à travers son accord de collaboration avec la COMIFAC, renforce cet aspect.

Bien que les initiateurs du programme aient dès le début reconnu la nécessité d'élargir l'initiative CAWHFI et de travailler plus avec les opérateurs économiques et les populations, CAWHFI s'était surtout concentré jusqu'à présent sur les aspects de gestion des aires protégées. Pour arriver à cet élargissement, UNESCO a activement cherché une coopération avec la France, étant donné l'expérience des institutions françaises dans ce domaine. Le projet FFEM de CAWHFI est une opportunité pour renforcer la collaboration avec les acteurs français dans la région, et en particulier le réseau d'assistants techniques présents dans le Bassin du Congo, en charge des questions environnementales et forestières, les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) de la région et en particulier l'Attaché Régional de Coopération basé à Libreville ainsi que les institutions de recherche impliquées dans la zone (IRD, CIRAD, etc.).

CAWHFI renforcera aussi la coopération avec les autres acteurs travaillant dans le domaine de la conservation des forêts du Bassin du Congo. La visibilité régionale du programme était jusque maintenant relativement faible, parce que le programme était seulement représenté physiquement au travers des ONG partenaires du programme et le spécialiste du programme était basé à Paris. Le recrutement d'un expert/médiateur pour le projet FFEM, qui se chargera entre autres de renforcer la coopération avec les acteurs dans la région et la communication sur les résultats du programme, rehaussera sans doute le profil du programme.

2. MONTAGE FINANCIER

2.1. MONTAGE DU PROJET

Le projet FFEM s'inscrit dans le cadre plus général de CAWHFI (7,93 M €uros). Par ailleurs, les ONG ont aussi mobilisé d'importants financements parallèles, qui sont également mentionnés dans le tableau 5.

TABLEAU 5 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL

Bailleurs de fonds		Projet	Montant (M €uros)	%
CAWHFI	UNF	Cameroun, Congo, Gabon, RCA	2,64	33
	WWF	Cameroun, Gabon, RCA	1,37	17
	WCS	Congo, Gabon	0,73	9
	CI	Congo	0,28	4
	JGI	Cameroun, Gabon	0,41	5
	FFEM	Cameroun, Congo, Gabon	2,50	32
	Total CAWHFI			7,93

Financements parallèles

CAWHFI	Cameroun, Congo, Gabon, RCA	7,93	
Union Européenne	Minkebe (WWF)	1,40	
USAID	Cameroun, Congo, Gabon, RCA : CARPE (CBFP)	7,40	
TOTAL		16,73	

Pour ce qui est du montage financier, le budget sera géré au niveau de l'UNESCO, signataire de la convention avec le FFEM selon les normes et standards des deux organisations. L'UNESCO contractera alors les ONG de mise en œuvre des interventions de terrain. Dans le cadre de leurs comptes-rendus, les ONG prépareront des rapport financiers détaillés sur toutes les dépenses faites. Les rapports financiers incluront aussi des précisions sur les financements des contreparties et les financements d'autres bailleurs qui compléteront le financement FFEM/CAWHFI. Les ONG sont tenu de classer et conserver minutieusement toutes les pièces justificatives des dépenses faites et de les présenter pour un audit éventuel à la simple demande de l'UNESCO.

2.2. COUT DU PROJET

- **Coût indicatif du projet**

2,5 millions d'euros qui représentent 32% de la totalité du projet CAWHFI.

- **Financement FFEM envisagé**

- Un budget global (non-auditable) est présenté par objectif et par complexe écologique (tableau 6).
- Des budgets détaillés respectivement par activité (auditables) sont présentés pour chacune des 7 fiches techniques organisées par complexe écologique (annexe 8).

TABLEAU 6 : BUDGET GLOBAL FFEM

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles pour permettre une gestion concertée de la faune autour des Aires Protégées				
	Coûts unitaires	Quantités	Unités	Montants (€)
Expert en facilitation et conservation	10 000	36	mois	360 000
Voyages expert	10 000	3	an	30 000
Réunions de coordination	10 000	3	an	30 000
Frais de fonctionnement	2 000	36	mois	72 000
Equipement	25 000	1	forfait	25 000
Communication (site web, publication,...)	50 000	1	forfait	50 000
Activités transversales (expertise, ateliers,...)	50 000	3	an	150 000
Sous-total				717 000
Objectif 2 : Définir les plans de gestion de la faune avec tous les acteurs autour des Aires Protégées				
	Fiche technique	Annexe	Opérateur	
Complexe TRIDOM				
Gestion de la faune autour de Boumba Bek/Nki	1	4	WWF	121 000
Gestion de la faune autour de Minkébé/Ivindo	2	4	WWF	164 478
Gestion de la faune autour de Odzala-Koukoua	3	4	WCS	78 000
Complexe Gamba-Conkouati				
Gestion de la faune autour de Gamba	4	5	WWF	51 968
Gestion de la faune autour de Conkouati-Douli	5	5	WCS	56 000
Complexe Sangha Tri-National				
Pas d'activités				
Sous-total				471 446
Objectif 3 : Mise en œuvre et suivi des plans de gestion				
Complexe TRIDOM				
Gestion de la faune autour de Boumba Bek/Nki	1	4	WWF	121 000
Gestion de la faune autour de Minkébé/Ivindo	2	4	WWF	77 402
Gestion de la faune autour de Odzala-Koukoua	3	4	WCS	149 546
Complexe Gamba-Conkouati				
Gestion de la faune autour de Gamba	4	5	WWF	190 032
Gestion de la faune autour de Conkouati-Douli	5	5	WCS	142 500
Complexe Sangha Tri-National				
Gestion durable des pêcheries dans la Sangha	7	6	WCS	210 189
Gestion de la faune avec les communautés semi-nomades autour de Nouabalé-Ndoki	6	6	WCS	214 500
Sous-total				1 105 169
Imprévus				37 337
Supervision FFEM (évaluation finale et communication)				50 000
Supervision UNESCO (5%)				119 048
Total				2 500 000

V. DUREE ET CALENDRIER DU PROJET

Le projet aura une durée de 3 ans. Des chronogrammes détaillés des interventions de terrain sont présentés au niveau de chacune des 7 fiches techniques (annexes 4, 5 et 6).

VI. JUSTIFICATION D'UNE INTERVENTION DU FFEM

1. CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS

Ce projet a comme objectif l'amélioration de la gestion de la faune autour des aires protégées d'Afrique Centrale, en suscitant l'implication active de deux grandes familles d'acteurs de la société civile : les communautés locales et les concessionnaires forestiers.

Une hypothèse fondamentale du projet vise à ce que les communautés locales perçoivent un net gain en terme de bénéfices propres. Ces bénéfices peuvent être de nature diverse : augmentation de disponibilité de protéines animales et/ou végétales via la production domestique ou par la négociation entre les entreprises commerciales et les communautés locales, augmentation de la productivité du travail par exemple en termes d'effort requis pour accéder à la ressource et pour l'utiliser durablement, augmentation des opportunités économiques et sociales, etc. Du côté du secteur privé, le projet contribuera notamment à un meilleur contrôle des mouvements dans les concessions forestières, menant à une diminution des conflits et à un meilleur rendement du travail dans un contexte plus serein. Au niveau des agences Gouvernementales, les administrations bénéficieront d'un meilleur accès -et donc une participation accrue- au dialogue national et régional en matière de gestion des forêts et des aires protégées, ainsi que d'une participation plus efficace dans les questions pratiques de gestion des ressources au niveau local.

La nécessité d'organiser le secteur informel de la viande de brousse est ressentie par une proportion importante des acteurs publics et privés. Les autorités Gouvernementales en particulier semblent aussi soucieuses de respecter leurs engagements à l'égard des grandes conventions internationales que de garantir un approvisionnement durable et sain en viande de brousse pour les populations rurales et urbaines.

Le projet s'inscrit bien également dans la démarche du programme CAWHFI en venant, (i) certes renforcer les efforts déjà engagés en termes de conservation et de contrôle de la pression sur les ressources, (ii) mais surtout répondre à une forte demande de développement social exprimée par les communautés riveraines des aires protégées. En complétant l'action de CAWHFI très centrée sur les Parcs Nationaux, le projet FFEM vient combler une lacune objectivement constatée. En choisissant un ancrage plus économique, et socialement mieux inscrit, en faveur d'une gestion rationnelle de la faune et de la flore sauvages, le projet renforce l'ensemble du programme CAWHFI.

La biodiversité est approchée par le projet, non pas uniquement sous l'angle de sa conservation, mais aussi sous celui du rôle socio-économique qu'elle joue dans la société. La faune et la flore sauvages sont bien appréhendées comme des ressources naturelles renouvelables qui, à ce titre, peuvent légitimement être utilisées pour le bien-être de l'homme. La chasse, la pêche et la cueillette retrouvent alors leur fonction de support de développement. Le projet cherche à promouvoir des schémas de développement avec des espèces indigènes de

faune et de flore qui sont bien adaptées à l'environnement et culturellement bien acceptées, plutôt que de répliquer des schémas de développement étrangers avec des espèces exotiques. Ces schémas cherchent à valoriser les ressources naturelles locales, à respecter les cultures locales, à s'appuyer sur les communautés locales et, finalement à conserver la nature en travaillant avec les populations et non pas contre elles. Dans cette démarche, le développement rural s'appuie sur l'utilisation durable des ressources naturelles que ce soit dans le secteur primaire, secondaire ou tertiaire.

2. CONTRIBUTION A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Les aires protégées sont reconnues par la Convention sur la Diversité Biologique comme des outils indispensables à la protection de la biodiversité. Afin d'assurer la protection de ces aires protégées, il est souvent nécessaire d'intervenir au niveau des zones tampons qui les entourent et dans lesquelles les communautés locales et les concessionnaires forestiers sont actifs. Pour freiner l'expansion de l'exploitation illégale vers l'intérieur d'une aire protégée, il est de première importance d'engager les groupes locaux dans un processus participatif et consensuel de gestion des ressources. En travaillant avec les parties prenantes qui ont des intérêts dans les zones périphériques des aires protégées, ce projet a bien comme objectif final d'apporter sa contribution à la préservation de l'environnement mondial.

Le Bassin du Congo offre une opportunité très particulière pour conserver la biodiversité car les aires protégées ne sont pas encore tout à fait isolées, contrairement à de nombreuses situations dans d'autres paysages d'Afrique où les parcs sont progressivement devenus des sortes d'îlots de biodiversité dans un océan de paysages transformés. Ici, les forêts riveraines des Parcs nationaux restent encore relativement intactes et constituent des corridors écologiques viables.

La réhabilitation de la chasse locale comme une activité digne d'intérêt et la valorisation de la viande de brousse comme un produit noble à préserver, contribuent à encourager la conservation en l'état des écosystèmes naturels et concurrencent leur transformation en milieux appauvris par d'autres modes d'utilisation des terroirs plus destructeurs. La volonté de concilier les objectifs de conservation et les besoins des populations locales constitue un atout en terme de maintien de la biodiversité. C'est avant tout un devoir de justice de rappeler que, si les forêts du Bassin du Congo forcent aujourd'hui l'admiration des biologistes par leur extraordinaire richesse, c'est précisément parce que leurs habitants «traditionnels» ont su les conserver jusque-là grâce à leurs modes de vie strictement dépendants de l'exploitation des ressources naturelles comme la chasse et la cueillette (Weigel, 1996; Grenand & Grenand, 1996; Birraux-Ziegler, 1997; Gami, 1999).

Pour peu que l'on resitue les activités cynégétiques dans le cadre du fonctionnement global de l'agro-sylvo-écosystème, certaines techniques de piégeage peuvent même fournir la base d'un mode durable d'exploitation des ressources. Dounias (1999) cite à titre d'exemple le «garden hunting», système ancien de co-adaptation piégeage-culture où l'agriculteur est disposé à sacrifier une partie de sa production excédentaire pour se fournir en viande (Koch, 1968; Linares, 1976). Attirés vers les champs en production, les gros rongeurs (aulacode, athérure, etc.), grands disséminateurs de graines- contribuent au processus de régénération forestière des recrues agricoles et -en vertu de la richesse faunique des espaces secondarisés (Wilkie, 1987; Lahm, 1996; Wilkie & Finn, 1990)- à la reproduction des populations animales. Dounias prône également la réhabilitation de «savoir-faire» cynégétiques, notamment ceptologiques, qui sont écologiquement «porteurs», tels les pièges individuels, spécifiques et

saisonniers. D'autres perspectives, proposées par le projet, comme le développement des productions animales sauvages (Heymans & Mensah, 1984 ; Feer, 1996), entendent privilégier tous les aspects où cette activité préserve la diversité du système de production forestier.

Par ailleurs, les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo sont pour le moment peu représentés sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

3. CARACTERE EXEMPLAIRE ET INNOVANT

Le projet cherche à développer des exemples, certes isolés, mais apparemment encourageants d'une bonne stratégie de gestion des ressources contiguës à une aire protégée. Le développement de ces expériences pilotes à une plus grande échelle pourra démontrer qu'il s'agit bien d'une stratégie de conservation efficace et répliquable, et non pas d'un hasard de circonstances. Le projet ouvre de nouvelles voies en matière de gestion de la faune forestière :

- Le changement d'échelle visé par le projet : les expériences pilotes conduites jusqu'à présent sur un site particulier vont être étendues pour passer du niveau d'un Complexe écologique, puis du réseau de Complexes que constitue le programme CAWHFI.
- Le rééquilibrage du régime alimentaire des populations en développant des sources protéiques alternatives (complémentaires) à la viande de brousse : sans chercher à atteindre le stade de la substitution complète, le projet contribuera à compenser une réduction partielle de consommation de viande de brousse par des sources protéiques alternatives.
- Le projet se démarque des approches classiques de protection de la nature en considérant les communautés locales comme des alliés et non comme des adversaires. Car l'approche participative universellement invoquée sur le papier, reste peu mise en pratique sur le terrain.
- Une autre innovation a trait au concept de productions animales sauvages qui sous-tend le projet. Faire produire de la viande par les espèces animales indigènes parfaitement adaptées à leur milieu peut paraître une évidence, pourtant on a pratiquement toujours considéré que seules les espèces animales domestiques –toutes exotiques et mal adaptées au milieu- en étaient capables et dignes d'intérêt pour le développement rural. En véritable pionnier, le projet contribuera à conforter les bases d'une zootechnie du sauvage. Il s'intéressera à la chasse traditionnelle, habituellement considérée comme du braconnage. Avec le projet, la forêt humide retrouve une vocation oubliée qui lui avait été confisquée par des réglementations inadaptées et des schémas de développement transposés. On espère ainsi apporter une nouvelle valeur ajoutée à la forêt naturelle : la 'rentabilité' de la forêt ne dépend plus exclusivement de l'exploitation du bois, mais se trouve renforcée par un complément de revenu qui impose l'intégrité des habitats.

4. CARACTERE DEMONSTRATIF ET REPRODUCTIBLE

Les modèles existants développés par le projet et ceux qu'il mettra au point seront réussis s'ils sont reproductibles. Il est entendu que le caractère reproductible d'un modèle de gestion ne réside pas dans son application sensu stricto à une nouvelle situation, mais dans son adaptabilité à un contexte similaire bien que forcément différent. Le projet est construit de façon à engager les agences nationales de gestion des forêts dans la reproduction du projet.

Les représentants de ces agences seront invités à témoigner des progrès du projet sur le terrain. Le projet servira aussi à former les acteurs locaux du secteur privé, les communautés locales, les services locaux de gestion des forêts – qui pourront partager avec leurs pairs les résultats du projet.

Certes, depuis quelques années, l'approche participative n'est plus innovante dans le monde de la conservation. Néanmoins, elle le demeure encore quand il s'agit de 'viande de brousse', notamment à cause de résistances tenaces qui persistent à aborder le sujet en termes négatifs d'interdiction, de répression et d'exclusion. Au contraire, la démarche résolument positive du projet peut avoir une portée beaucoup plus large dans des situations similaires où la biodiversité est menacée sous la pression d'exploitation par des populations locales sans alternatives.

5. PERENNITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE APRES PROJET

Une part importante des actions qui auront été conduites par le projet seront des réalisations ne nécessitant pas de dépenses post-projet, c'est notamment le cas de l'établissement des plans de gestion (Action 2) qui seront établis pour une période de plusieurs années et qui, pour être prolongés au-delà, ne nécessiteront qu'une mise à jour. Il en est largement de même pour la formation qui aura été assurée par le projet et dont on attend l'émergence d'une expertise locale dans les différents domaines touchés.

En ce qui concerne la mise en œuvre des plans de gestion, les pratiques testées puis établies par le projet devront en grande partie se financer elles-mêmes à travers une participation financière des concessionnaires et une participation en ressources humaines de la part des communautés locales.

Pour ce qui concerne les autorités Gouvernementales : dans la phase d'exécution du projet, elles seront invitées à participer à toutes les étapes du projet ; et dans la phase post-projet, les autorités Gouvernementales n'auront pas d'autre charge que d'assurer leurs fonctions régaliennes comme par exemple celle d'assumer la responsabilité de contrôle qui leur revient.

6. VIABILITE AU PLAN ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Le projet vise à diminuer l'impact environnemental de la chasse commerciale de viande de brousse, tout en établissant des normes de chasse durables et consensuelles parmi les communautés rurales contiguës aux concessions, avec la participation des concessionnaires eux-mêmes.

Le projet prévoit aussi la promotion de sources protéiques alternatives à la viande de brousse : développement de la culture de légumes à fortes teneur azotée, encouragement de modes contrôlés de chasse durable en s'appuyant sur des études écologiques des espèces cibles et sur des technologies testées, amélioration des techniques de pêche durable, etc. Tous ces itinéraires techniques cherchent à favoriser une meilleure productivité et une production plus importante de protéines tout en préservant la viabilité écologique des modes de vie locaux.

7. ACCEPTABILITE SOCIALE ET CULTURELLE

Le projet comporte une composante très importante d'adaptation sociale et culturelle avec la création d'un forum de discussion dans lequel tous les participants seront représentés,

principalement les autorités locales, les concessionnaires forestiers et les communautés locales, auxquels s'ajoute la communauté internationale avec les institutions régionales comme RAPAC, et les ONG étrangères. Ces forums seront à l'origine des plans de gestion dont dépendra la gestion à long terme des ressources forestières, faune sauvage comprise.

Le projet prévoit aussi des études de faisabilité préalables à la sélection de projets d'alternatives à la viande de brousse. Ces études prendront en compte les aspects culturels et sociaux, autant que les considérations écologiques, avant de proposer des projets spécifiques. Les projets de conservation/développement bâtis autour de chasse/pêche/cueillette s'appuient sur le respect des cultures locales très dépendantes de la nature, le respect des milieux naturels supports de biodiversité et le respect des habitudes alimentaires bien ancrées.

8. CADRE ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL ADEQUAT

Les cadres organisationnels et institutionnels existent, mais il est reconnu qu'ils ne sont pas toujours très performants. Le projet reconnaît cette lacune et tentera de contribuer à la réduire en encourageant l'engagement des autorités locales et nationales dans le projet. Des visites régulières par les autorités nationales des sites du projet sont prévues, ainsi que le renforcement en matériel et en ressources humaines des autorités locales. Ces dernières auront aussi la possibilité de participer à des colloques régionaux et internationaux, ce qui devrait leur apporter une meilleure connaissance des questions relatives à la gestion forestière.

Le cadre structurel créé par le Programme CAWHFI, et supporté par le projet FFEM, pour mettre en place les plans de gestion offre des perspectives prometteuses pour la conservation de la biodiversité en Afrique forestière :

- structuration et implication des communautés locales,
- engagement du secteur associatif,
- investissement du secteur privé,
- appui des bailleurs, etc.

VII. RISQUES ET CONDITIONNALITES DE L'INTERVENTION DU FFEM

1. RISQUES DE L'INTERVENTION DU FFEM

1.1. RISQUE ENVIRONNEMENTAL

L'impact environnemental du projet doit être considéré avec l'évaluation du risque que pourrait présenter le projet, en s'intéressant à la viande de brousse, d'accentuer la pression sur la ressource faunique. On peut rappeler à ce stade que l'objectif visé est précisément la durabilité de l'utilisation de la biodiversité. Toute la construction du projet vise d'une part à améliorer la gestion de la faune sauvage et d'autre part à soulager la pression exercée sur la faune sauvage. A l'instar du bois dans les concessions forestières, la faune est perçue comme une ressource naturelle renouvelable dont l'utilisation doit être optimisée, d'une part pour conserver la biodiversité à très long terme, et d'autre part pour motiver les acteurs locaux à assumer leurs responsabilités d'utilisateur de la faune et de la flore sauvages.

En réalité, la question du risque environnemental imputable au projet est plus académique que probable. Le risque de dégradation de la ressource est incomparablement plus grand sans projet qu'avec.

1.2. RISQUE TECHNIQUE

C'est la raison d'être du projet de venir compléter le programme CAWHFI en dehors des aires protégées et sur des thèmes peu ou pas abordés jusqu'à présent. Le projet aborde donc de nouveaux terrains et de nouveaux domaines. Là où c'est possible, des itinéraires techniques déjà connus seront adaptés aux nouveaux contextes, ce sera le cas pour les plans de gestion. Ailleurs, des voies innovantes seront recherchées, ce sera le cas pour le développement de sources protéiques alternatives à la viande de brousse. Mais dans tous les cas, la prise de risque est contrôlée par la prévision programmée d'expertises en appui et par le mécanisme planifié de suivi-évaluation.

En dehors des espaces sanctuarisés, le projet est certainement innovant par son approche visant à gérer -et non pas interdire- la production de viande de brousse. On peut certes prévoir des résultats hétérogènes dans les différentes activités à tester. Mais une gestion adaptative des activités innovantes doit permettre de moduler les schémas programmés pour suivre les évolutions du terrain. Une bonne gestion du risque technique impose suffisamment de marge d'initiative et de flexibilité pour les opérateurs.

Globalement, le risque technique doit être considéré comme faible, au regard de l'option-zéro sans projet.

1.3. RISQUE SOCIO-ECONOMIQUE

Le risque économique réside clairement dans l'absence de projet. En dehors des aires protégées, le défaut de valorisation durable des ressources naturelles serait certainement générateur de dégradation environnementale. Le projet consiste précisément à motiver les communautés locales pour conserver les ressources naturelles dans leur propre intérêt de développement économique et social. Dans les zones périphériques des aires protégées, l'incitation socio-économique est utilisée par le projet comme moteur du mécanisme qui doit animer la conservation durable des ressources.

La viande de brousse est un secteur éminemment informel. On sait que le secteur informel peut aider des sociétés en difficulté à traverser les périodes de crise, ou plus simplement à améliorer l'ordinaire en période normale. S'intéresser au secteur informel n'a guère été jusqu'à présent la priorité des institutions officielles. Mais on rencontre ici des situations et des circonstances qui justifient qu'on investisse dans une filière informelle comme celle de la viande de brousse. L'accroissement de la démographie et de l'urbanisation est un puissant facteur de pression sur la faune forestière. Sans jugement de valeur, on constate que la préoccupation de survie des populations rurales et urbaines incite à outrepasser les règles habituelles d'usage des ressources. Il est donc plus que légitime de s'intéresser aux motivations qui animent les utilisateurs des ressources naturelles si l'on a pour objectif de conserver durablement ces ressources tout en aidant les utilisateurs à se maintenir et se développer.

Même s'il ne résoud pas tous les problèmes, le concept de plan de gestion concertée contribue à (i) sécuriser les communautés locales dans leurs terroirs, à (ii) leur permettre de mieux s'approprier les ressources fauniques de ces terroirs, et à (iii) les inciter à mieux se responsabiliser dans la gestion de leurs ressources naturelles.

1.4. RISQUE INSTITUTIONNEL

L'inscription du projet FFEM comme une nouvelle composante à l'intérieur du Programme CAWHFI est une sécurité en raison d'une part de l'existence bien connue de ce programme dans le paysage institutionnel, et d'autre part de son implantation concrète sur le terrain dans chacun des 3 Complexes écologiques concernés. Le positionnement logistique au bureau de RAPAC conforte le schéma du projet. Les deux ONG opérateurs du projet sont des organisations expérimentées de manière générale, mais plus spécialement dans le Bassin du Congo où elles ont développé une expertise spécialisée.

Dans chacun des trois pays concernés, les institutions de tutelle du projet sont les ministères respectifs en charge des forêts. Sous les auspices des plus hautes instances techniques, le projet peut être légitimement mis en œuvre dans de bonnes conditions.

Les communautés locales sont les partenaires privilégiés du projet. Ces communautés restent bien présentes dans leurs milieux respectifs, même si certaines d'entre elles ne sont pas sédentaires. En concentrant ses activités sur ces communautés, le projet vise des groupes-cibles solidement ancrés dans leurs terroirs.

2. CONDITIONNALITES DE L'INTERVENTION DU FFEM

2.1. CONDITIONNALITES PREALABLES

- Requête de l'UNESCO pour que son Centre du Patrimoine Mondial intervienne comme maître d'ouvrage du projet FFEM auprès du FFEM et du MAE ; cette requête confirme les accords formels respectifs des autorités de tutelle des 3 pays concernés par le projet : Cameroun, Congo et Gabon ;
- Engagements respectifs de WCS et de WWF à intervenir comme maîtres d'œuvre du projet sous la tutelle de l'UNESCO et en collaboration avec le RAPAC ; cet engagement confirme leur partenariats respectifs avec les communautés locales, ainsi qu'avec les entreprises forestières et pétrolières concernées et dûment nommées ;
- Invitation du FFEM par le Programme CAWHFI à siéger à son Comité de coordination régionale (*Steering Committee*) ;
- Engagement du RAPAC à collaborer à la mise en œuvre du projet FFEM dans le cadre du Programme CAWHFI, notamment à accueillir dans ses bureaux l'expert/médiateur financé par le projet FFEM et à faciliter sa tâche.

2.2. CONDITIONNALITES SUSPENSIVES

- Réunions régulières du Comité de coordination régionale, et invitation systématique du FFEM à participer ;
- Budgets-programmes annuels établis par les deux ONG maîtres d'œuvre, en accord avec les autorités gouvernementales et les partenaires ; ces budgets-programmes sont entérinés par le Comité de coordination régionale CAWHFI, et transmis par l'UNESCO au FFEM et au MAE qui les agréent ;
- Compte-rendus d'activité établis régulièrement par les deux ONG maîtres d'œuvre, en accord avec les autorités gouvernementales et les partenaires ; ces compte-rendus sont validés par le Comité de coordination régionale CAWHFI, et transmis par l'UNESCO au FFEM et au MAE qui les agréent ;
- Exemptions douanières pour le matériel du projet ;

- Visas longue durée et formalités de travail au niveau national et régional pour les collaborateurs français du projet, en particulier pour l'expert coordinateur ;
- Situation sécuritaire acceptable dans les différents Complexes écologiques où intervient le projet FFEM.

VIII. SUIVI ET EVALUTION EX-POST

1. MODALITES DE SUIVI

1.1. COMITÉ DE COORDINATION RÉGIONALE (*STEERING COMMITTEE*)

Le Comité de coordination régionale du Programme CAWHFI (*CAWHFI Steering Committee*) étant déjà fonctionnel, c'est ce même Comité qui assurera aussi le suivi du projet FFEM, pour répondre aux soucis de cohérence et de facilitation logistique. La participation du FFEM aux réunions du Comité (conditionnalité préalable) fait aussi partie des mécanismes de suivi du projet, c'est aussi un bon outil d'intégration du projet FFEM dans le Programme CAWHFI. La participation active de l'expert médiateur environnemental (sur projet FFEM) à ces réunions facilitera le flux d'information entre parties prenantes.

Pour ce qui concerne le fonctionnement du projet FFEM, le Comité de coordination régionale assure deux fonctions principales :

- Réceptionner et évaluer les comptes-rendus qui dressent le bilan du projet : mise à jour de l'état d'avancement par rapport aux objectifs , analyse des atouts et des contraintes à ce stade, etc.
- Examiner et valider les budgets-programmes qui proposent la mise en œuvre des recommandations pour la phase suivante.

1.2. COMPTE-RENDUS

Des comptes-rendus d'activité sont produits sur une base minimum annuelle par chacune des 2 ONG maître d'œuvre ainsi que par l'expert médiateur, ce dernier établissant une synthèse de l'ensemble des travaux. C'est cette synthèse qui est présentée au Comité de coordination régionale : ce compte-rendu général d'activité doit être remis, avant la réunion du Comité, à chacun des participants via l'UNESCO qui est maître d'ouvrage du projet FFEM.

Les compte-rendus ne se limitent pas à la liste des actions conduites au cours de l'année écoulée. Ils font leur propre évaluation par rapport aux objectifs visés. Ils expliquent les problèmes éventuels rencontrés et proposent une gamme de solutions. Ils font des recommandations pour la suite du projet qui serviront de base à l'établissement des budgets-programmes pour les phases suivantes.

1.3. EXPERT MEDIEATEUR ENVIRONNMENTAL

L'expert médiateur environnemental est le point focal du projet FFEM en relation directe avec le Maître d'ouvrage du projet, le Centre du patrimoine Mondial de l'UNESCO. Basé au bureau du RAPAC, il est en contact étroit avec les 2 ONG maîtres d'œuvre et rassemble auprès d'elles toutes les informations techniques, administratives et financières qui permettent d'assurer le suivi et le contrôle du projet.

En relation directe avec le maître d'ouvrage, l'expert collabore étroitement avec les 2 ONG maîtres d'oeuvre pour produire les comptes-rendus d'activité et pour établir les budgets-programmes.

1.4. EVALUATIONS

- **Evaluation technique**

Sur budget FFEM, des évaluations techniques seront effectuées par le FFEM pour évaluer le projet :

- Une évaluation externe à mi-parcours en année 2 ;
- Une évaluation externe finale en fin de projet.

- **Audit financier**

Sur budget FFEM, des audits financiers seront effectués par le FFEM pour auditer l'usage des fonds FFEM.

2. CRITERES D'EVALUATION EX-POST

- **Critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation du projet sont identifiés et décrits pour chacune des activités spécifiques du projet FFEM. Ces critères permettront de mesurer l'écart de chaque activité avec l'objectif poursuivi, le niveau de progression vers chaque objectif depuis le dernier état des lieux, la marge de progrès pour chacun des objectifs, etc.

Les critères d'évaluation sont présentés avec précision sous deux formes :

- Les moyens de vérification :

Les "moyens de vérification" du projet sont présentés pour chaque activité dans chacune des 7 fiches de projet (annexes 4, 5 et 6) : dans chaque fiche, l'alinéa n°8 décrit les activités prévues et, pour chacune de ces activités, il identifie les moyens de vérification qui permettent d'évaluer concrètement si l'activité a bien été réalisée d'une part et si elle a été menée à bien d'autre part (voir dans chaque fiche le tableau intitulé : "Liste des activités en relation avec le cadre logique).

- Les indicateurs de succès :

Les "indicateurs de succès" du projet sont présentés pour chaque activité dans chacune des 7 fiches de projet (annexes 4, 5 et 6) : dans chaque fiche, l'alinéa n°10 dresse la liste des résultats anticipés et, pour chacun de ces résultats, il décline les indicateurs qui permettent de contrôler si le résultat a bien été atteint et de juger de sa qualité.

Par ailleurs, le cadre logique général du projet (annexe 7) reprend une synthèse des moyens de vérification : chaque résultat attendu est suivi de "moyens de vérification" qui permettent d'évaluer dans quelle mesure le résultat a été atteint.

- **Suivi-évaluation du Programme CAWHFI et particularités du projet FFEM**

Du fait que le projet FFEM s'intègre dans le Programme CAWHFI, il se réfère au mode de suivi-évaluation établi par le Programme. Néanmoins, par rapport aux autres composantes du Programme CAWHFI, le projet FFEM présente des spécificités propres qui tiennent aux caractéristiques différentes de ses sites d'intervention et de ses modalités de travail :

- Sites d'intervention :

Le projet FFEM travaille strictement en dehors des Aires Protégées, dans leurs zones périphériques, alors que les autres composantes se concentrent à l'intérieur des Parcs et Réserves. De ce fait le projet n'est pas impliqué directement dans les activités spécifiques aux zones sanctuarisées telles que, par exemple, la lutte anti-braconnage menée par les brigades d'écogardes, etc. En revanche, le projet est directement impliqué dans les activités de développement communautaire telles que l'établissement participatif de plans de gestion des ressources naturelles.

- Modalités d'intervention :

Le projet FFEM travaille en priorité avec les communautés locales avec lesquelles il développe un relationnel forcément différent de celui établi à l'intérieur des Aires protégées qui sont des zones d'exclusion. Alors que les activités à l'intérieur des Parcs et Réserves peuvent être de nature défensive, voire répressive, dans le but de garantir l'intégrité des zones sanctuarisées, en revanche les activités du projet en dehors des aires protégées sont nécessairement de nature constructive et positive dans le but d'initier et stimuler une dynamique de développement durable.

ANNEXES

ANNEXE 1 : INFORMATION COMPLEMENTAIRE SUR LE PROGRAMME CAWHFI

ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE DES SITES CAWHFI

ANNEXE 3 : PRESENTATION DES ONG DE MISE EN OEUVRE

ANNEXE 4 : FICHES TECHNIQUES DES INTERVENTIONS PREVUES DANS LE TERRITOIRE TRIDOM

- **Fiche technique 1 :** Gestion durable de la faune autour des futurs Parcs Nationaux de Boumba-Bek et Nki dans le Sud-Est Cameroun
- **Fiche technique 2 :** Gestion durable de la faune dans le corridor forestier entre le Parc National de Minkébé et le Parc National d'Ivindo
- **Fiche technique 3 :** Gestion durable de la faune dans la concession de Ngombe et établissement d'une zone périphérique pour le Parc National d'Odzala-Koukoua

ANNEXE 5 : FICHES TECHNIQUES DES INTERVENTIONS PREVUES DANS LE TERRITOIRE GAMBA CONKOUATI

- **Fiche technique 4 :** Gestion durable de la faune dans la concession forestière à aménagement durable de CBG en périphérie du complexe d'aires protégées de Gamba
- **Fiche technique 5 :** Gestion durable de la faune avec les communautés locales et sociétés pétrolières au Parc National Conkouati-Douli

ANNEXE 6 : FICHES TECHNIQUES DES INTERVENTIONS PREVUES DANS LE TERRITOIRE TRI-NATIONAL DE LA SANGHA

- **Fiche technique 6 :** Etude et pilotage des techniques pour la gestion durable de la faune sur la base d'une collaboration avec les communautés semi-nomades en périphérie du Parc National Nouabale-Ndoki
- **Fiche technique 7 :** Développer un programme pour la mise en œuvre et le monitoring d'une gestion durable des pêcheries dans le Tri-national de la Sangha

ANNEXE 7 : CADRE LOGIQUE

ANNEXE 8 : BUDGET DETAILLE

ANNEXE 9 : LETTRE DE COOPERATION AVEC RAPAC